

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

### PRÉSENTS

Monsieur Jean-Luc SAVY, Monsieur Jacques BOUSQUEL, Monsieur Jérôme LARGUIER, Monsieur Luc BRAEMER, Monsieur Jacques PINETON DE CHAMBRUN, Madame Emmanuelle VIGNERON, Madame Hélène MERLET, Monsieur Alain GREPINET, Monsieur Michel ROQUES, Monsieur Eugène GRAVIER, Madame Brigitte MOULAOU, Monsieur Laurent ROESCH, Madame Véronique PRIÉ, Madame Marie-Pierre PASDELOU, Madame Florence PLAYS, Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN, Madame Marie MACHERY, Monsieur Stéphane GOEPFERT, Monsieur Alain CASTELL.

### PROCURATIONS

Madame Béatrice MICHEL en faveur de Monsieur Jérôme LARGUIER  
Madame Audrey THALY BARDOL en faveur de Monsieur Michel ROQUES  
Monsieur Daniel TUAL en faveur de Monsieur Jacques BOUSQUEL  
Madame Nicole DAMAIS en faveur de Madame Florence PLAYS  
Madame Incarnation CAMBON en faveur de Monsieur Eugène GRAVIER  
Monsieur Alexandre LOPEZ en faveur de Madame Hélène MERLET

### ABSENTS

Monsieur Laurent MUNOZ, Monsieur Pierre SELKÉ, Madame Eliane GAUZY-CHABLE, Madame Karine JULLIEN

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous allons désigner la secrétaire de séance, la plus jeune Emmanuelle VIGNERON si tout le monde est d'accord, je passe au vote. Qui est contre ? Abstention ?

Ceci est adopté à l'unanimité, Emmanuelle VIGNERON peut organiser les votes. Appel des présents.

Emmanuelle VIGNERON s'adresse à l'assemblée : Merci Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs, et fait l'appel.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Mars 2017. Y-a-t-il des observations, des questions sur ce procès-verbal ?

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Chers Collègues, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'avais deux remarques concernant le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

La première est que vous aviez exprimé, Monsieur le Maire, le souhait de citer les personnes qui s'abstenaient ou étaient contre lors des votes de manière à ce qu'elles soient nominativement citées dans le Procès-verbal. Je constate que ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, il semblerait que le PV ait quelques lacunes, notamment sur les interventions des différents membres du Conseil Municipal.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous avez raison de souligner que je cite les personnes qui s'abstiennent ou qui votent contre. La personne qui ici prend les notes entend ce que vous dites, elle pourra en tenir compte.

De ce fait, il faut bien parler dans les micros.

### **Intervention de Madame MACHERY**

Bonsoir, ça se recoupe un peu avec ce qui vient d'être dit et c'est vrai quand je regarde la retranscription, il y a quand même des erreurs et des choses qui sont un peu à l'opposé de ce que j'aurais pu dire. Est-ce qu'il faut peut-être laisser les notes de ce que l'on exprime avant de partir pour que ce soit plus clair ?

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Pareillement, je vous propose d'envoyer le texte que vous avez cité de sorte qu'on puisse le recouper avec ce qu'il y a dans le procès-verbal, on modifiera en fonction.

Madame MACHERY remercie.

Nous passons au vote :

### **VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Madame MACHERY, Monsieur GOEPFERT).**

### **Adopté à l'unanimité**

Passons à l'affaire n°1 concernant la vie locale et le cimetière communal. Je passe la parole à Jacques BOUSQUEL qui nous parlera du prix des concessions et des modalités de gestion.

## **I –CIMETIERE COMMUNAL – ACTUALISATION DU PRIX DES CONCESSIONS ET DES MODALITES DE GESTION**

---

### **Intervention de Monsieur BOUSQUEL**

La ville de Juvignac a décidé d'investir sur son cimetière municipal afin de répondre essentiellement à deux objectifs :

- Rénovation et embellissement du cimetière communal dans un devoir de mémoire et de respect de nos aînés.
- Accompagnement des évolutions en matière funéraire.

La commune applique actuellement une tarification de vente des caveaux qui ne repose sur aucune règle de calcul connue et partagée. Le coût réel de l'aménagement au mètre carré du cimetière, acquisition du foncier en 2009 et travaux d'aménagement réalisés en 2010, s'élève à 79 € le mètre carré.

Ce prix sera appelé prix de référence et sera appliqué aux sépultures suivantes :

- Caveaux 4 et 6 places,
- Columbariums,
- Cavurnes,
- Concession en pleines terres.

### **LA MISE A DISPOSITION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT FUNERAIRE : LE CAVURNE.**

La Commune a décidé de la mise en place d'un nouvel équipement, le caverne.

Le caverne est une sépulture cinéraire, cela signifie qu'il est destiné aux cendres d'un défunt. Il s'agit d'un tout petit caveau « individuel » construit en pleine terre. On peut y placer jusqu'à 6 urnes funéraires.

Le caverne permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé, contrairement au columbarium, qui lui est collectif.

La ville a mis en place 5 caverne de 60 cm de côté (60cm X 60cm) bordant le columbarium. L'emprise au sol d'un caverne est arrondie à 1m<sup>2</sup>.

### **UNE NOUVELLE GESTION PLUS DURABLE DES CONCESSIONS**

La commune de Juvignac, sur les recommandations de la Direction de la citoyenneté et de la proximité, propose de supprimer les ventes de concessions dites à perpétuité et de créer en substitution, une durée cinquantenaire.

En effet, de nombreuses municipalités décident aujourd'hui de ne plus proposer la catégorie de concession à perpétuité, celle-ci ayant pour effet d'immobiliser une grande partie des cimetières en obligeant les communes d'une part, à les agrandir ou à en créer de nouveaux et, d'autre part, à gérer les délicates et longues procédures des successions en déshérence.

Les conditions de vie actuelles favorisent également la mobilité des familles ; ainsi, les concessions sont entretenues en moyenne durant 30 ans.

Autant d'arguments qui motivent la proposition de la Commune de supprimer les concessions perpétuelles.

Les familles ne seront pas lésées puisqu'une concession est éternellement renouvelable (art.L.2223-15 du CGCT). Une famille qui décide d'opter pour une concession trentenaire aujourd'hui pourra la renouveler (au tarif en vigueur à l'année N+30) et ce, autant de fois que nécessaire. Il n'existe pas de limite aux renouvellements.

### **CAS PARTICULIER DU COLUMBARIUM**

Le columbarium est juridiquement un ouvrage public. C'est pourquoi, la commune mène actuellement une réflexion sur l'opportunité de supprimer à terme les columbariums à perpétuité; la commune pouvant se retrouver dans l'incapacité de procéder à une reprise en cas d'abandon.

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

1. avoir plus de trente ans d'existence ;
2. la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
3. être à l'état d'abandon.

Le columbarium qui est un ouvrage communal et donc entretenu par la commune, ne pourra donc pas faire l'objet de cette procédure.

Ainsi, Juvignac reste en effet une des rares communes de l'aire métropolitaine à proposer un columbarium en perpétuité.

Ceci étant exposé, il convient de fixer à 79 € par m<sup>2</sup> pour une période de 10 ans, le prix du terrain concédé s'appliquant aux :

- caveaux 4 et 6 places, caverne, columbariums, concessions en pleine terre.

### **Prix total, ouvrage et terrain, pour 30 ans :**

- Columbarium            662 €
- Caverne :                1473 €

- Caveau 4 places : 2775 €
- Caveau 6 places : 2889 €
- Pleine Terre : 479 €

**Pour une concession de 50 ans :**

Columbarium	820 €
Cavurne :	1631 €
Caveau 4 places :	3591 €
Caveau 6 places :	3711 €
Pleine Terre :	790 €

On vous a fait passer un document qui indique les prix qui étaient pratiqués avant, à la demande des participants à la commission, je pense que vous l'avez tous eu. Vous voyez qu'il y a des différences importantes.

Par exemple, 30 ans pour un caveau 4 places qui était à 3 600 € passe à 2 668 €, ça fait presque 1 000 € de moins.

Nous avons estimé que la commune doit faire payer ce qu'elle engage comme frais, mais qu'elle ne doit pas gagner de l'argent sur le mort. On a donc ajusté les prix en fonction de ce que cela coûte, mais tout est à la baisse comme vous pouvez le voir avec les nouveaux tarifs.

**IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22, après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'approuver l'actualisation des tarifs et conditions de gestion du cimetière communal de JUVIGNAC conformément aux éléments définis ci-dessus ;

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Jacques, y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire ?

**Intervention de Monsieur GOEPFERT**

J'ai trois questions, soulignons toutefois qu'il est bon d'avoir des règles dans ce domaine-là, je vous en félicite.

Je voulais savoir quelle était la capacité globale du site et quelles étaient les disponibilités à ce jour. J'ai par ailleurs, dans le budget des recettes de fonctionnement, un chiffre bien malheureusement très optimiste.

**Intervention de Monsieur BOUSQUEL**

En ce qui concerne le chiffre optimiste, c'est très difficile à déterminer puisque malheureusement cela dépend du décès des gens. Et ce n'est pas parce que les gens décèdent sur la commune de Juvignac qu'ils achètent un caveau, ou qu'ils en ont un, etc.

C'est donc très difficile à piloter et à savoir. Mais on s'est rendu compte que les ventes de caveaux avaient fortement augmenté, notamment cet hiver. Cela fait deux, trois ans que cette augmentation se vérifie.

En ce qui concerne les places, là aussi c'est difficile parce qu'on ne peut pas dire ce qu'il reste dans chaque caveau, mais il reste quand même dans le nouveau cimetière un carré complet qui est absolument vide. Je ne sais pas si vous êtes allé au cimetière, il y a quatre carrés, un est

complètement vide et les autres commencent à se remplir. Le fait aussi de vouloir faire des cavurnes, qui sont au sol, comme des pas japonais, cela prend moins de place. A terme, on aimerait aller vers cela mais ce sont les gens qui choisissent. En même temps, cela permet d'embellir le cimetière. On va essayer d'apporter des choses pour que les gens qui y vont retrouvent un moment de paix.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Jacques, y a-t-il de nouvelles observations ?

Pas d'observation.

Passons au vote

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à l'affaire n°2, toujours avec Jacques BOUSQUEL pour la vidéo protection de la commune.

## **II – VIDEO PROTECTION DE LA COMMUNE – EXTENSION DU DISPOSITIF – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)**

---

#### **Intervention de Monsieur BOUSQUEL**

La vidéo-protection est un outil de prévention et de dissuasion, susceptible d'aider à l'élucidation des infractions, dans le but :

- de prévenir les comportements incivils ou délictueux autour de certains équipements ou lieux publics,
- d'améliorer l'efficacité des enquêtes sur les atteintes aux personnes et aux biens,
- de lutter contre le sentiment d'isolement et d'insécurité.

La ville de Juvignac dispose depuis 2014 d'un système de vidéo-protection composé de douze (12) caméras, huit (8) caméras fixes et quatre (4) caméras « dômes ».

L'image est visionnée sur réquisition d'un officier de police judiciaire.

En 2016, dans le cadre de sa politique publique de sécurité, la ville de Juvignac a choisi de renforcer ce dispositif par 4 caméras « dômes », portant à seize (16) le nombre global de caméras.

#### **PROJECTION - LOCALISATION**

Le projet d'extension 2017 se propose d'implanter quatre (4) nouvelles caméras « dômes » à proximité immédiate du groupe scolaire Nelson MANDELA, situé rue Neptune.

Outre la protection du bâtiment scolaire, ces caméras ont pour but de surveiller et sécuriser l'allée des Thermes, la rue Neptune et les berges de la Mosson. Il est précisé à ce stade que les caméras ne filmeront pas l'intérieur de l'enceinte scolaire pendant les heures de classe.

#### **REGLES DE VISIONNAGE ET D'ENREGISTREMENT**

Ces nouvelles installations se feront dans le respect strict des termes du décret du 17 octobre 1996 (modifié le 27 janvier 2012) rappelant les libertés fondamentales de la personne ainsi que les conditions du droit à l'image, notamment relatives à :

- l'enregistrement (masque sur les parties privatives),

- la lecture (sur réquisition judiciaire, et selon agréments préfectoraux nominatifs et restreints),
- le stockage des données (effacement automatique au-delà de 15 jours).

### **COUT DE L'OPERATION**

Le coût estimatif de cette opération est de 26 735,33 € TTC. Il comprend la mise à niveau du système actuel, la fourniture, la pose et le raccordement au réseau de vidéo protection des quatre caméras supplémentaires.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) dispose d'une enveloppe budgétaire pour participer au financement des projets portés par les communes en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

La Ville de Juvignac fait le choix de solliciter l'Etat, par l'intermédiaire du FIPD, pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général, à hauteur du maximum subventionné soit 40 % du projet.

### **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22, après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'approuver le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection décrit ci-dessus ;

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter de l'Etat une subvention dans le cadre du FIPD ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2017, opération 165 et les recettes au chapitre 13.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Jacques. Avant de vous donner la parole, je rappelle que pour nous la sécurité est une priorité. Ce que j'appelle sécurité, c'est la sécurité au sens large qui comprend évidemment la sécurité routière. On ne tient pas à ce que des personnes se fassent renverser par des véhicules, donc Jacques aussi travaille sur ces volets. Je rappelle que le nombre de cambriolages depuis 2014 a nettement baissé même si il y en a toujours, que la Police Municipale est une police que nous souhaitons d'avantage en proximité avec les citoyens, donc elle est à pied et aussi à vélo. Les policiers sont dotés de vélos électriques depuis quelques temps. On a mis un référent sur le quartier des Constellations récemment. Depuis quelques temps, la loi nous autorise à ce que les policiers puissent prendre le tram jusqu'à la Mosson, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent. Une partie de la délinquance arrive par le tram et cela sera une occasion de pouvoir la contrôler. Enfin, puisqu'on parle de caméras, Philippe SAUREL a accédé au fait de pouvoir mutualiser les images avec la ville de Montpellier, puisque eux aussi ont des écrans, des moyens, et un pont qui relie la ville de Montpellier à notre commune.

### **Intervention de Monsieur BOUSQUEL**

Je peux rajouter un point. Nous avons rencontré avec le chef de la police de Juvignac, Madame CASSAR qui est la responsable politique au sein de l'Agglomération, Maire de Pignan.

Monsieur le Maire précise que Madame Michèle CASSAR est la maire de Pignan et vice-présidente chargée de la sécurité de la Métropole.

Nous lui avons demandé d'étudier ce problème et nous attendons son retour.

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

J'avais trois questions sur ce thème et une remarque.

La remarque, cher Jacques, vous la connaissez puisqu'on en a discuté en commission. A savoir qu'il serait bon d'éclairer la présente assemblée sur le thème « caméra dôme ».

Mes questions sont celles-ci :

J'aimerais savoir si outre l'aspect dissuasif de la présence de caméras, leur utilisation pouvait être quantifiée, leur utilisation par les forces de Police bien sur.

J'aimerais savoir si il est prévu conformément à la loi, une signalétique qui elle aussi est dissuasive, concernant la vidéo surveillance, et je prends note du fait que les 4 caméras pour lesquelles nous allons nous prononcer tout à l'heure sont destinées au groupe Nelson Mandela. J'imagine bien qu'il y a une analyse de l'existant, qu'une stratégie a été menée, soumise certainement à la commission départementale et ensuite transmise au Préfet. Je note qu'il n'y a aucune vidéo surveillance sur les deux autres groupes scolaires et j'aimerais savoir si cela est inscrit dans les évolutions futures du dispositif.

### **Intervention de Monsieur BOUSQUEL**

Pour les caméras, à chaque entrée de ville, c'est marqué que la ville est sous vidéo protection.

En ce qui concerne les caméras dômes, on l'a vu avec Monsieur le Maire, c'est 360°. On les a mises pour l'école mais tout le quartier va bénéficier de cette vision des caméras, ce n'est pas que l'école.

Et effectivement, vous avez raison, c'est normal que toutes les écoles soient surveillées. Nous avons fait une demande à la Préfecture. Dès que nous recevrons l'autorisation de la Préfecture, nous installerons ces caméras. Elles ont été votées l'an dernier, elles sont budgétées. Il y aura l'école de Fontcaude où il y aura une caméra et ici aussi il y aura une 360° qui va surveiller la mairie, l'école, toute la zone. C'est tout à fait normal, il n'y a aucune raison qu'une école soit privilégiée par rapport à une autre.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Jacques, d'autres questions, observations ?

Nous passons au vote :

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à l'affaire n°3 qui est la gestion des bâtiments communaux avec la reproduction des clés. C'est Jacques BOUSQUEL qui va vous en parler.

## **III – GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – REPRODUCTION DES CLES – CREATION D'UNE TARIFICATION**

---

### **Intervention de Monsieur BOUSQUEL**

Les associations, et de manière générale toute personne, (en dehors du personnel communal) intervenant sur les bâtiments communaux se voient remettre une ou plusieurs clés afin d'avoir accès à ceux qu'ils occupent par convention d'occupation ou par nécessité.

Jusqu'à présent, la reproduction des clés perdues ou volées, mises à disposition de ces associations ou toute autre personne, était à la charge de la mairie, la reproduction de ces clés par les associations

étant interdite.

## INVENTAIRE

La Direction de la Tranquillité et de la Sécurité Publique a dressé l'état des lieux des clés qui sont actuellement en possession des associations et des sociétés prestataires de services auprès de la Commune. Celui-ci se résume ainsi :

- Clés « dans le circuit » (associations, entretien des locaux, ..... ) 200 clés
- Clés perdues ou volées 3 à 5 clés / an
- Clés dégradées 3 / an

Afin de responsabiliser et sensibiliser les utilisateurs (associations et prestataires de services) au maintien de la sécurité des bâtiments communaux, il est fait le choix de fixer un tarif permettant de facturer la reproduction en cas de perte ou de vol.

Il est précisé à ce stade que la Commune a fait le choix de lancer parallèlement une réflexion plus globale sur la modernisation de sa gestion des droits d'accès aux bâtiments communaux, dans une logique très actuelle de rendre le « bâtiment intelligent » (télégestion, télésurveillance, télécommande des accès, etc ...). Ces investigations devraient être restituées au cours de l'automne 2017, de telle sorte à envisager leurs déclinaisons en plans d'actions au cours des exercices budgétaires suivants.

La tarification proposée est la suivante :

TYPE DE CLÉ	TARIFS 2017
1ère dotation	gratuite
Reproduction clé simple (plate)	10,00 €
Reproduction clé à point	50,00 €
Reproduction clé sécurisée	100,00 €
Reproduction « Pass » sécurisé	150,00 €

## IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22, Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'approuver l'opportunité de faire participer les associations et prestataires de services à la reproduction des clés en cas de perte ou de vols.

D'approuver la tarification proposée ci-dessus.

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

De dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 70.



### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Jacques, est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

### **Intervention de Madame MACHERY**

Juste une petite remarque par rapport au préambule. Les associations sont censées avoir eu des conventions d'occupation et il n'y en a pas eu cette année pour la saison sportive 2016-2017.

Monsieur le Maire note la remarque.

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Il semble bon d'avoir un règlement pour responsabiliser les détenteurs de clés, toutefois, j'ai noté qu'il n'y avait pas moins de 200 clés en service pour un coût unitaire si j'en juge le tableau, qui n'est pas négligeable. J'aimerais savoir s'il ne serait pas judicieux d'imaginer pour l'avenir un système de digicode ou quelque chose de similaire.

### **Intervention de Monsieur BOUSQUEL**

C'est ce que j'ai dit et précisé qu'à ce stade la commune a fait le choix d'initier parallèlement une réflexion plus globale sur la modernisation de la gestion des droits d'accès aux bâtiments communaux. Nous aurons cette réflexion à l'automne 2017 et au vu de la réflexion et des coûts, on essaiera d'équiper la commune avec des solutions beaucoup plus intelligentes. On saura qui rentre où.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ca a un coût tout ça, du coup on l'a inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement qui est prévu dès cette année et pour encore deux ou trois ans.

### **Intervention de Monsieur BOUSQUEL**

Le nombre de clés n'est pas énorme, mais c'est vrai que c'est une responsabilité. Il ne faut pas que ces clés se baladent et que les gens rentrent partout.

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

J'en profite pour remercier Jacques pour la mise à disposition de la clé du local d'opposition.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci. Nous allons passer au vote :

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à l'affaire suivante qui devait être présentée par Audrey THALY-BARDOL qui est absente ce soir, que j'excuse et que je vais donc représenter.

## **IV – ORGANISATION DE SEJOURS D'UNE NUIT SUR LE SITE DU SALAGOU A L'ATTENTION DES JEUNES JUVIGNACOIS – TARIFICATION 2017**

---

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Il s'agit de l'organisation de séjour de 1 nuit pour les jeunes Juvignacois, reconductible une deuxième fois. Il y aura donc 2 nuitées pour des actions de proximité autour du sport.

- L'action « SPORT POUR TOI », les mercredis pour les jeunes de 8 à 14 ans,
- L'action « ACTION SPORT », durant les vacances scolaires, pour les jeunes de 10 à 14 ans.

Environ 80 jeunes différents participent à ces animations et ce, de manière assidue. La majorité est âgée de 10 à 13 ans, il s'agit principalement de garçons, issus des quartiers des Constellations et de Fontcaude.

Ces animations de proximité constituent un point de départ au développement de l'offre en direction de la jeunesse ; l'objectif recherché étant certes, de fidéliser le groupe déjà constitué mais aussi de « toucher » et d'impliquer de nouveaux jeunes.

Dans ce cadre, il est décidé d'organiser au cours du mois de juillet 2017, deux nuitées au lac du Salagou, l'une pour les jeunes de 10 à 13 ans, l'autre pour les jeunes de 14 à 17 ans. Ces sorties seront autant d'occasions pour partager des moments collectifs, dans le respect et la convivialité.

### **LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES POURSUIVIS**

Développer le vivre ensemble

- Respecter les règles de vie
- Accepter la vie en collectivité
- Trouver sa place au sein du groupe

Valoriser le jeune à travers des activités de pleine nature

- L'amener à repousser ses limites physiques et émotionnelles
- Lui permettre de se confronter à un nouvel environnement dans un cadre sécurisé

Enrichir les connaissances environnementales du jeune

- Communiquer sur l'histoire du site du SALAGOU
- L'inciter à adopter des gestes écoresponsables

### **LES CONDITIONS DE L'OFFRE**

Les jeunes qui souhaitent participer aux nuitées devront remplir les conditions d'inscription dans les délais impartis (être Juvignacois, avoir entre 10 et 17 ans, avoir renseigné la fiche d'inscription et fourni l'attestation de natation).

Une réunion d'information sera organisée début juillet à l'attention des jeunes et de leurs parents, les règles de vie seront alors explicitées.

Les nuitées se dérouleront sur le site de Salagou, à la Base de plein air, en formule comprenant :

- la nuit en marabout avec séparation garçons/filles,
- les repas, une activité canoë encadrée par un éducateur sportif diplômé de la base du Salagou et par l'équipe d'animation,
- une mise à disposition de Vélos Tout Terrain et
- un accès libre sur tout le site.

## LE BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION

BUDGET POUR <u>UNE</u> NUITEE	Dépenses en euros	Recettes en €
Hébergement et repas	824.00	
Petits déjeuners (BDC)	25.00	
Transport	16.42	
Salaires des animateurs	443.80	
Participation usagers 20%		261.84
Participation mairie 80%		1047.38
<b>Total pour une nuitée</b>	<b>1309.22</b>	<b>1309.22</b>

### LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Afin de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre et garantir la réussite de cette action nouvelle, il est proposé de mettre en place une participation des familles très attractive en limitant celle-ci à 20% du coût de revient global de l'opération, laissant à la charge de la commune de Juvignac 80% du coût global du projet.

Ainsi sur la base d'un coût global de projet arrêté à 1 309.22 €, la participation des familles s'évalue à 20 %, soit à 261,84 €, ce qui génère, pour chacun des 12 jeunes, une participation de 21,82 €.

L'idée est d'amener les jeunes en minibus. A chaque voyage, avec 2 animateurs pour 6 enfants dans chacun plus le matériel. Ca fait deux voyages aller-retour. Le premier aura lieu du 21 au 22 juillet et le deuxième du 28 au 29 juillet, encadrés par nos animateurs.

Le rendez-vous est fixé aux alentours de 12 h 30 – 12 h 45 le vendredi au gymnase puis ils partent sur les bases de canoë, puis le repas la veillée, etc. Le lendemain, VTT, baignade, repas et retour.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

#### Intervention de Madame PLAYS

Je trouve ça vraiment très bien de communiquer sur ces séjours pour les jeunes. Et comme il s'agit de séjours pour les jeunes entre 10 et 13 ans, je voulais savoir puisque ces jeunes là ne vont pas dans des écoles à Juvignac comment ils ont connaissance de ces séjours pour aller à la réunion d'information.

#### Intervention de Monsieur Le Maire

Actuellement les jeunes sont touchés par la communication qui peut être multi supports. Avec le Bulletin Municipal, le site internet, la page Facebook et puis les panneaux lumineux qui se trouvent en ville. Donc on arrive à capter sur les activités concernant les adolescents pour les vacances scolaires 80 jeunes qui ont été informés dans différents quartiers, après c'est le bouche à oreille. C'est à la fois pour rallier ces jeunes qui ont vécu l'expérience pendant l'année ou qui sont au courant par les animateurs. Plus d'autres jeunes qui seront informés soit leurs pairs soit par ces supports d'information. De toute façon, il n'y a que 24 places.

### **Intervention de Madame PLAYS**

Je sais que le nombre de places est limité, ma question portait sur la communication, l'information.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Il y a d'autres remarques ou observations ?

Nous allons passer au vote.

### **VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Merci pour nos jeunes, et nous passons à la vie culturelle avec Laurent ROESCH qui va nous exposer une présentation des axes stratégiques de mars à juin 2017 d'un point de vue culturel.

## **V – POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE PRESENTATION DES AXES STRATEGIQUES – PERIODE DE MARS A JUIN 2017**

---

### **Intervention de Monsieur ROESCH**

Merci Monsieur le Maire, je vous propose donc aujourd'hui de vous présenter les principaux axes de programmation pour la période Mars - Juin 2017.

Vous avez eu au dernier Conseil Municipal l'agenda culturel qui reprend bien sur la totalité de cette programmation.

### **ENCOURAGER LES PRATIQUES AMATEURS ET PROPOSER UNE PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE**

L'art et la culture sont des moteurs du vivre ensemble. Ils permettent de tisser des liens plus forts dans la société, facilitent l'épanouissement individuel, favorisent le sens critique et contribuent à la liberté d'expression. Juvignac fait le choix pour ces raisons d'encourager les pratiques artistiques amateurs.

- ✓ *Concerts de l'école de musique, spectacle des ateliers théâtre, fête de la musique, Printemps des Peintres*

Toutes ces pratiques artistiques se nourrissent de rencontres avec des artistes professionnels. Une programmation professionnelle apparaît indissociable du travail engagé sur les pratiques amateurs. Plus largement, cette programmation permet aussi au « tout public » de découvrir l'univers d'artistes singuliers et pose les bases, au travers d'actions vers des publics-cibles, d'une véritable pratique du spectateur permettant de s'approprier les codes du spectacle vivant.

### **SOUTENIR LA CREATION, FAVORISER UNE PRESENCE ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE POUR CREER DE L'ACTION CULTURELLE**

La commune de Juvignac accueillera en résidence de création, du 28 Mars au 8 Avril, la Compagnie International Alligator, CIA, compagnie emblématique des arts de la rue. La résidence de création est définie comme « un ensemble d'actions amenant une équipe artistique et une collectivité à croiser leurs projets sur une période donnée, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public. »

- Deux moments de rencontre avec deux groupes d'enfants du centre de loisirs seront organisés les lundi 3 et Mercredi 5 avril à 14 H.
- Une « sortie de chantier » est proposée au public Juvignacois le Mardi 4 Avril à 18 H 30, sur la place du Soleil.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Tu peux expliquer « sortie de chantier » ?

### **Intervention de Monsieur ROESCH**

Ca sera expliqué justement dans l'affaire suivante, je ne vais pas tout de suite bruler les étapes. Donc je passe au point suivant.

#### **FAIRE DECOUVRIR ET INITIER**

En matière de politique culturelle, la volonté de la commune est également d'encourager, de faire découvrir, mais aussi d'initier, notamment les enfants et adolescents comme lors des stages de théâtre, de cirque, de hip-hop à destination des 11-17 ans, organisés avec nos voisins de l'arc ouest en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole.

La session des vacances de printemps se déroulera du 10 au 14 Avril avec trois thématiques : théâtre, arts du cirque, et hip-hop/danse. C'est financé par la Métropole.

#### **LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE, PROXIMITE ET PROGRAMMATION REGULIERE**

La médiathèque municipale Théodore Monod initie en 2017 un nouveau cycle de rencontres avec des auteurs locaux : Mikaël THEVENOT autour de son premier roman Flow et Véronique CHOURAQUI, auteure du roman historique « D'un rouge incomparable ».

Côté partenariats, les préfaces de la Comédie du Livre feront également escale à JUVIGNAC le Vendredi 12 Mai à 18 H, autour d'une rencontre littéraire et gastronomique pour découvrir la Calabre.

#### **EXPOSITIONS, MEDIATION ET RENCONTRES**

Les expositions se déroulent désormais sur un mois, de manière à exposer plus longuement les œuvres. Le vernissage des expositions devient un rendez-vous chaque premier jeudi du mois à 18 h 30. Des actions de médiation à destination des enfants accueillis sur les temps périscolaires sont menées avec les artistes exposés : visite commentée par l'artiste (Béatrix VINCENT), ateliers de peinture avec le peintre André LE CORRE.

#### **LE COMITE CULTURE ET EVENEMENTIEL, UN OUTIL POUR ASSOCIER ET PARTAGER**

Il est décidé de créer un comité culture et événementiel, dont le but sera, en associant en amont les élus concernés, de partager les éléments de programmation au sein des différentes délégations. Ce comité sera réuni régulièrement autour de moi-même selon plusieurs thématiques :

- Organisation et programmation des FESTIVALES qui ont lieu en juillet
- Axes de politique culturelle et programmation de saison. Programmation de janvier à juin et de septembre à décembre
- Organisation et programmation des événementiels festifs de fin d'année, donc ce qui est autour des hivernales au mois de décembre.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Laurent et j'en profite pour souligner que la culture ce n'est pas de l'entre-soi. C'est tourné vers les seniors, vers les jeunes, vers les écoles et en partenariat. Ca veut dire que la Métropole nous permet d'avoir des activités artistiques avec des communes alentours.

L'accès à la cohésion sociale et la structure presque républicaine du fait qu'on vive ensemble passe par la culture sous toutes ses formes.

Merci à toi Laurent, Merci à Vincent BOISSEAU pour travailler sur ces sujets extrêmement forts.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

J'ai pris bonne note des choix culturels et des axes de stratégie dans ce domaine-là qui, je ne l'oublie pas, sont également dictés par des raisons économiques et vous faites de votre mieux, je vous en félicite. A une exception près, vous nous soumettez un débat concernant une période, si je m'en tiens à la note de synthèse, qui court de mars à juin 2017 et que je me permets de vous rappeler au nom de cette assemblée que nous sommes mi-avril.

#### **Intervention de Monsieur ROESCH**

La raison est fort simple. Nous avons travaillé autour des dernières orientations budgétaires comme c'est noté au préambule de cette délibération et du coup, il fallait voter le débat d'orientation budgétaire avant de pouvoir présenter cet agenda culturel qui a été distribué effectivement la dernière fois. C'est une question de décalage de calendrier qu'on essayera de corriger dorénavant. C'est vrai que la période est déjà entamée.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

J'en profite pour rappeler qu'un agenda culturel permet aussi de répondre à la question qui était posée tout à l'heure d'une plaquette qui était destinée à la jeunesse qui est en production aussi et qui nous permettra de cibler d'avantage les éléments programmatifs autour de ces différentes actions en partenariat avec la Métropole et les communes.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ?

Passons au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Et Laurent ROESCH va continuer à nous parler cette fois de la résidence en question, nous apprendre ce qu'est une sortie chantier.

## **VI – RESIDENCE DE CREATION ARTISTIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE JUVIGNAC, LA COMPAGNIE INTERNATIONALE ALLIGATOR ET L'ATTELINÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

#### **Intervention de Monsieur ROESCH**

La Convention de partenariat avec cette Compagnie qui était en résidence à Juvignac est une première à Juvignac, une résidence de création.

La résidence de création est définie comme « un ensemble d'actions amenant une équipe artistique et une collectivité à croiser leurs projets sur une période donnée, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public. »

La commune de Juvignac a accueilli en résidence de création, sur le site de COURPOUYRAN (salle Maria Callas et extérieurs) du Mardi 28 Mars au Samedi 8 avril, CIA, Compagnie International Alligator, compagnie emblématique des arts de la rue, installée depuis peu à Grabels.

## **CREER DE L'ACTION CULTURELLE**

Deux moments de rencontre avec deux groupes d'enfants du centre de loisirs organisés les :

- Lundi 3 avril à 14 H
- Mercredi 5 avril à 14 H.

Ces rencontres permettront de faire découvrir le travail de répétition, et de sensibiliser au processus de création. Un moment d'échanges avec le metteur en scène, son assistante et les comédiens a également été mené en fin de séance

Une « sortie de chantier » permettant d'apprécier une étape plus qu'avancée du processus de création du spectacle « Dessous d'Histoire » a été proposée au public Juvignacois le Mardi 4 Avril à 18 H 30, sur la place du Soleil. C'est donc la présentation pour la première fois d'un spectacle qui vient d'être fait à l'occasion de cette résidence d'artiste qui a eu lieu sur notre territoire.

Il n'y a pas de coût particulier à part la mise à disposition des locaux.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Laurent, c'est un sujet qu'on partage souvent, les résidences d'artistes, qu'est-ce que c'est exactement, comment ça marche, qui vient, comment les faire rayonner ensuite sur le territoire... Cette idée de résidence, on la partage et elle est active.

### **Intervention de Monsieur ROESCH**

Il faudra la multiplier à l'avenir.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Absolument, ça a été un test sur une semaine qui a été concluant, la Compagnie était ravie de cet accueil. COURPOUYRAN permet à des artistes notamment de pouvoir hurler sans gêner tous les voisins, ils ont une voix forte, ils travaillent sans micro. Sur la place du Soleil, ils ont la réverbération des bâtiments. Cela c'est produit au milieu de 100 personnes la semaine dernière, c'était très intéressant. Donc ces résidences peuvent être faites en toute thématique au-delà de la partie théâtrale de la Compagnie CIA qui je le rappelle, existe depuis 25 ans à Montpellier, qui a attaqué le petit train de la Comédie plusieurs fois, qui fait du spectacle de rue dans la ville, sur Villeneuve lès Maguelonne dans les étangs...

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Je vais rebondir sur ce que j'ai vu précédemment, à savoir qu'il existe un certain décalage. Là, vous nous demandez une autorisation de signature pour une convention qui s'étale du 28 mars au 8 avril, nous sommes le 10. Il eut été préférable d'avoir ce débat avant, puisque finalement la convention est jointe en annexe mais il ne manque que la signature de Monsieur le Maire dessus pour que ce soit complet.

S'il y avait eu débat sur le sujet, j'aurais attiré votre attention sur le fait que la proximité entre l'Atteline et la CIA est tout à fait notoire. Que l'Atteline porte un code APE qui est 9002Z et qui interdit à son titulaire la production, la promotion et l'organisation de spectacles incluant une responsabilité artistique, ce qui est le cas. A ce titre-là, peut-être que votre vigilance a été trompée.

Je ne suis pas personnellement fanatique des spectacles de rue et à plus forte raisons lorsque ceux-ci sont organisés par des associations ouvertement militantes comme celle à qui vous avez confié nos

enfants. Là aussi, votre vigilance me semble avoir été trompée.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Monsieur GOEPFERT, est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions sur cette affaire ?

Nous passons au vote.

#### **VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Monsieur GOEPFERT, Madame MACHERY)**

**Adopté à l'unanimité.**

Merci Laurent, nous passons la parole à Alain GREPINET qui va nous exposer plusieurs sujets au cours de cette séance en commençant par le compte de gestion.

### **VII – COMPTE DE GESTION 2016 - APPROBATION**

---

#### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, mes cinq interventions seront moins artistiques que celles que vient d'exposer mon éminent collègue Laurent ROESCH et je vais donc commencer par évoquer le compte de gestion 2016.

Je vous rappelle qu'un article du CGCT nous fait obligation de voter avant le 30 juin de cette année le compte de gestion du comptable et le compte administratif de 2016.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte administratif 2016 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville de Juvignac entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par Madame le Receveur de la Trésorerie de COURNONTERRAL.

Les opérations figurant au compte administratif et celles dressées par le receveur sont concordantes et font apparaître les résultats suivants :

Total des recettes de fonctionnement (a)	12 769 681,77 €
Total des dépenses de fonctionnement (b)	10 793 411,37 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2015 (c)	53 709,31 €
Solde de la section de fonctionnement <b>(d) = (a) - (b) + (c)</b>	<b>2 029 979,71 €</b>

Total des recettes d'investissement (e)	7 238 007,31 €
Total des dépenses d'investissement (f)	5 203 949,64 €



Report du déficit d'investissement 2015 (g)	-1 951 379,12 €
Solde de la section d'investissement (h) = (e) - (f) + (g)	82 678,55 €

<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>2 112 658,26 €</b>
---	-----------------------

Concernant les restes à réaliser (RAR) d'investissement (les dépenses engagées mais non payées), sont comptabilisés :

Le résultat cumulé 2016 intégrant les restes à réaliser s'élève à 2 282 850,85 €.

Restes à réaliser en recettes (i)	1 820 105,24 €
Restes à réaliser en dépenses (j)	1 649 912,65 €
Solde des restes à réaliser (k) = (i) - (j)	170 192,59 €
Solde de la section de fonctionnement	2 029 979,71 €
Solde de la section d'investissement	82 678,55 €
Solde des restes à réaliser	170 192,59 €
Résultat cumulé 2016	2 282 850,85 €

#### **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'approuver le compte de gestion de Madame le Trésorier Municipal pour l'exercice 2016 ;

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Alain, donc le compte de gestion a été élaboré par la Trésorerie de Cournonterral et je remercie tous les acteurs de cette comptabilité y compris en interne puisque c'est un travail délicat et pas facile à mener.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Simplement une observation puisque je ne vois aucune raison de ne pas valider le compte de gestion 2016. J'aimerais seulement souligner la fragilité de l'équilibre financier entre les restes à réaliser, et

en recettes tant en dépenses, souligner le fait qu'on travaille en flux tendu.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Monsieur GOEPFERT. On travaille surtout à l'échelle de plusieurs années. Ce qui explique aussi que ce qu'on prévoit aujourd'hui, en tout cas en 2016, puisse se décliner en 2017. C'est aussi une des explications.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ?

Nous passons au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à l'affaire suivante qui est cette fois l'approbation du compte administratif communal.

### **VIII – BUDGET DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

#### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Comme je vous l'ai indiqué précédemment voici l'approbation du compte administratif 2016 que nous soumettons à votre examen avec les mêmes tableaux. Il y a concordance parfaite entre le compte de gestion et le compte administratif 2016. Les tableaux vous indiquent exactement les mêmes données.

Total des recettes de fonctionnement (a)	12 769 681,77 €
Total des dépenses de fonctionnement (b)	10 793 411,37 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2015 (c)	53 709,31 €
<b>Solde de la section de fonctionnement (d) = (a) - (b) + (c)</b>	<b>2 029 979,71 €</b>

Total des recettes d'investissement (e)	7 238 007,31 €
Total des dépenses d'investissement (f)	5 203 949,64 €
Report du déficit d'investissement 2015 (g)	-1 951 379,12 €
<b>Solde de la section d'investissement (h) = (e) - (f) + (g)</b>	<b>82 678,55 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>2 112 658,26 €</b>
---	-----------------------

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifie les dispositions relatives à la publicité des budgets et des comptes. Dorénavant, une présentation brève et syn-

thétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs des collectivités locales de plus de 3 500 habitants. La forme et le contenu de cette note de présentation reste à l'appréciation des collectivités locales. Elle se trouve jointe à la présente délibération.

### **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- Restes à réaliser en recettes : 1 820 105,24 €
- Restes à réaliser en dépenses : 1 649 912,65 €
- Solde des restes à réaliser : 170 192,59 €
- D'arrêter les résultats suivants du compte administratif 2016 :
  - Solde de la section de fonctionnement : 2 029 979,71 €
  - Solde de la section d'investissement : 82 678,55 €
  - Solde des restes à réaliser : 170 192,59 €
  - Résultat cumulé : 2 282 850,85 €

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Je vais vous inviter à considérer les pages suivantes à partir de la page 30, pour rapidement souligner dans la section fonctionnement que les dépenses à caractère général pour 1 800 000 ont évolué de 2 400 000 à 1 800 000 entre 2014 et 2015 soit une baisse de 15% suite au recalibrage des services municipaux.

Deuxième poste important des dépenses, ce sont les charges de personnel qui étaient à hauteur de 5 900 000 en 2014 et qui passent à 5 200 000 en 2016. Un ratio sur les dépenses totales qui est de 52 % alors que la moyenne est autour de 54,9 % pour les communes de même strate, c'est-à-dire de 5 à 10 000 habitants, toujours du fait du recalibrage de l'organisation municipale et puis du transfert de douze agents à la Métropole, on en avait parlé lors du budget primitif.

Dans la partie recette, en page 32, vous avez les tableaux qui vous montrent les différentes recettes tirées. Souligner en page 33, l'évolution de la dotation globale du fonctionnement qui était de 900 000 € en 2014 est passé à 473 000 €, donc 420 000 € en moins de dotation par l'Etat sur la collectivité de Juvignac, c'est 4 points d'impôt. Donc, c'est pour nous un effort extrêmement important au-delà de l'attribution de compensation qu'on donne à la Métropole pour un montant d'1 900 000 €.

Les ratios d'épargne, en pages 34 et 35, montrent que nous avons une capacité d'autofinancement brute qui est toujours problématique pour les années 2014 à 2016 mais en prospective les équilibres remontent.

En section d'investissement, on s'aperçoit que sur les 3 700 000 € de projets d'investissement en dépenses, l'école Nelson Mandela a contribué à la majeure partie de ces dépenses d'investissement.

Et puis la dette, la capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser cette dette, est passé de 50 ans en 2014 à 9 ans en 2016. On a vu qu'elle était fluctuante en fonction des années en prospective.

Je peux prendre part à la délibération mais pas au vote.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Quelques remarques, pas de question. Il est évident que la sincérité tant d'Alain que des chiffres communiqués n'est pas contestable. Il est également incontestable que les finances de Juvignac sont en voie d'assainissement même si il conviendrait de rappeler qu'il reste un petit bout de chemin à parcourir. L'endettement par exemple reste très élevé à Juvignac, à savoir 2,5 fois au-dessus de la moyenne nationale.

Ensuite, vous avez fait allusion aux charges de personnel qui sont également élevées, en l'occurrence + 20% par rapport à la moyenne nationale dans la fameuse strate.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

En-dessous de la moyenne nationale. On est à 52 % contre 55 % pour la moyenne nationale. On est en-dessous de la moyenne nationale de 3 points.

#### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

J'ai trouvé ces chiffres sur le site du Ministère des Finances, j'ai fait ce calcul-là par rapport à cela.

#### **Intervention de Madame PLAYS**

Est-ce que je peux intervenir parce que j'avais une question sur ce point-là aussi. C'est pour venir peut-être apporter un renseignement.

Il me semble que le ratio de 52 est favorable à la commune quand on le compare aux autres communes équivalentes en nombre d'habitants dont la moyenne elle s'élève à 55 %. Par contre, est-ce que ces communes de référence font aussi elles-mêmes partie d'une communauté d'agglo puisque justement il y a cette histoire de transfert de personnel à la métropole ?

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Bien sûr, c'est toute chose comparable, c'est Métropole/Métropole dans les communes de 5 à 10 000 habitants.

#### **Intervention de Madame PLAYS**

Sinon le chiffre n'est pas correct, enfin il est correct mais on n'a pas tenu compte de ce transfert à la Métropole.

#### **Intervention de Madame GOUARD, Directrice des finances**

Ce ratio compare des communes qui sont au sein d'un EPCI, d'une intercommunalité, mais pas forcément d'une métropole. Cela peut être une communauté de communes une agglomération ou encore une métropole.

#### **Intervention de Madame PLAYS**

Ma question est : est-ce qu'en intercommunalité, il y a le même transfert de personnel, pour comparer ce qui est comparable.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Effectivement les EPCI, c'est-à-dire les communautés de communes, ont plusieurs statuts. On peut passer en statut de Métropole, en Communauté d'Agglomération, en communauté de Communes, enfin il y a diverses natures de statut qui définissent les compétences à transférer ou pas. Il faudrait si on peut le trouver, communiquer le chiffre pour une commune de 5 à 10 000 habitants dans une Métropole.

Si Monsieur GOEPFERT les a trouvées, soit elles existent, soit il ne les aurait pas trouvées.

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Je vous donnerai le lien.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Très peu de communes de 5 à 10 000 habitants sont rentrées dans une Métropole, car il y a peu de Métropoles. Les chiffres comparatifs d'une Métropole, on ne doit pas pouvoir les trouver encore et effectivement on devrait pouvoir comparer des choses comparables et là, pour le coup, les 52 et 54,9 % ne sont pas forcément explicites bien qu'on fasse partie d'une agglomération au départ.

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Là on était sur les charges de personnel, on parle d'une strate de 5 000 à 10 000 habitants, je n'oublie pas et nous en reparlerons lors du budget prévisionnel 2017, qu'actuellement la commune comporte plus de 10 000 habitants. Dans ce cas les charges de personnel seraient symptomatiques d'un sous-effectif.

Enfin, j'aimerais parler aussi des impôts locaux, même si nous y reviendrons tout à l'heure, qui restent quand même par habitant le double pratiquement de la moyenne nationale.

Tout ceci pour dire que tout n'est pas encore rose, même si il y a beaucoup de progrès et qu'il convient d'informer les habitants que l'austérité restera de mise au moins jusqu'en 2020.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Cet endettement qui est double par rapport à la moyenne nationale des communes de même strate était à trois fois la dette par habitant quand on est arrivés. Il faut y aller petit à petit.

Alors, on n'est pas en sous-effectif, on était plutôt en sureffectif quand on est arrivés. Aujourd'hui, quand on compare les communes de la Métropole qui sont à peu près équivalentes, on est dans de bons ratios.

Est-ce qu'il y a d'autres observations, questions ?

### **Intervention de Madame PLAYS**

En page 37 on parle de la dette de 20 000 000 € avec 600 0000 € d'intérêts remboursés en 2016, ce qui correspond à peu près à un compte de 3% d'intérêt et à ma connaissance les taux à court terme sont à 1,5%. Je voudrais savoir si on peut renégocier.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Alors renégocier un écart de taux c'est toujours impossible avec les banquiers parce qu'ils vous mettent des pénalités proportionnelles à l'écart de taux. Quand les taux baissent, on va les voir, ils sont d'accord pour refinancer mais avec une pénalité équivalente au différentiel parce que eux se refinancent sur le marché interbancaire. Après ils se retrouvent avec un emprunt à 3 % qu'ils ne savent pas comment rembourser à part en faisant payer des pénalités à l'emprunteur. On ne peut pas refinancer par la baisse des taux par contre on peut l'allonger, c'est ce qu'on a eu fait avec le Crédit Agricole puisque, souvenez-vous, nous avons voté ici un rallongement de 20 à 25 ans du remboursement du capital restant dû. Ca nous a permis de réduire les annuités pour la collectivité, même si sur la durée du contrat, on s'est trouvé avec un loyer de l'argent un peu supérieur.

#### **Intervention de Madame PLAYS**

Est-ce que ça a apporté une réponse ? Par exemple, on a une capacité de désendettement en années qui était de 7 ans en 2015 et qui repasse à 9 ans en 2016.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous demandez si ça a un rapport avec ce qu'on vient d'évoquer ?

En fait, cette capacité-là détermine une capacité d'autofinancement. On peut dire schématiquement que nous avons des recettes supérieures aux dépenses en fonctionnement. Cette façon de présenter les choses en années de remboursement de la dette est une façon de traduire le fait qu'on peut dégager des marges de manœuvre pour pouvoir investir dans le tableau d'investissement. Le nombre d'années en soi ne signifie pas grand-chose. Ça veut dire qu'on calcule ce qui reste en fin d'année pour cette capacité d'autofinancement, pour la ramener à la dette et voir comment on peut la rembourser en nombre d'années. C'est quand même un indicateur qui est utilisé par la DDFIP et les Préfets pour exprimer que si on dépasse 6 à 12 ans, on est dans le rouge, ça veut dire qu'on a peu de marge de manœuvre pour pouvoir rembourser le capital et surtout investir. C'est un ratio important, c'est pour cela qu'on le présente.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ?

Je vais faire voter le plus âgé d'entre nous si vous êtes d'accord pour présider la séance en l'instant et je pense à Alain GREPINET.

Je vous propose qu'il préside la séance.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

*Monsieur le Maire sort à 20h11.*

#### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Nous procédons au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Madame PLAYS et Madame DAMAIS)**

**Adopté à l'unanimité.**

*Monsieur GREPINET va chercher Monsieur le Maire à 20h12*

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il eu des abstentions ?

#### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Madame PLAYS et Madame DAMAIS.

Nous passons à l'affaire suivante pour cette fois l'affectation des résultats 2016

### **IX – BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

---

#### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Avant de traiter cette affaire, Monsieur GOEPFERT vous avez parlé d'une politique d'austérité. Je reviendrai là-dessus parce que je pense que ce n'est pas le mot qui convient. En l'occurrence, nous ne poursuivons pas une politique d'austérité mais de rigueur budgétaire. Nous gérons autrement et poursuivrons dans ce droit fil de la rigueur budgétaire qui permet aujourd'hui d'en être où nous en sommes.

Je vous rappelle que la délibération d'affectation des résultats intervient après le vote du compte administratif. Elle a pour objet de reprendre les résultats constatés au compte administratif de l'année N-1 et de les affecter pour une prise en compte dans le budget communal de l'année N.

Ainsi, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

#### 1) Résultat de la section de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement (a)	12 769 681.70 €
Total des dépenses de fonctionnement (b)	10 793 411.7 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2015 (c)	53 709.31 €
Solde de la section de fonctionnement (d) = (a) - (b) + (c)	2 029 979.71 €

#### 2) Résultat de la section d'investissement

Total des recettes d'investissement (e)	7 238 007,31 €
Total des dépenses d'investissement (f)	5 203 949,64 €
Report du déficit d'investissement 2015 (g)	-1 951 379,12 €

Solde de la section d'investissement (h) = (e) - (f) + (g)

82 678,55 €

3) Détermination des restes à réaliser au 31/12/2016

Restes à réaliser en recettes (i)	1 820 105,24 €
Restes à réaliser en dépenses (j)	1 649 912,65 €
Solde des restes à réaliser (k) = (i) - (j)	170 192,59 €

4) Détermination du résultat cumulé

Solde de la section de fonctionnement	2 029 979,71 €
Solde de la section d'investissement	82 678,55 €
Solde des restes à réaliser	170 192,59 €
Résultat cumulé 2016	2 282 850,85 €

Le compte administratif fait donc apparaître un excédent global de 2 282 850,85 €.

Les deux sections étant en excédent, aucune obligation légale ne s'applique. Il est donc proposé d'affecter les résultats comme suit :

D002 Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
R002 Excédent de fonctionnement reporté	2 029 979,71 €

D001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €
R001 Excédent d'investissement reporté	82 678,55 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €

**IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,



Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'approuver l'affectation des résultats définie comme suit :

- R002 : 2 029 979,71 €
- R001 : 82 678,55 €

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Alain, est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

Passons au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Madame PLAYS et Madame DAMAIS)**

**Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à l'affaire suivante, le vote des taux d'imposition.

### **X – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES D'HABITATION, FONCIERE SUR LE BÂTI ET LE NON BÂTI – 0% D'AUGMENTATION**

---

#### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Comme nous l'avion annoncé, les taux d'imposition sur les taxes ménages n'augmenteront pas en 2017. 0% d'augmentation sur les taux communaux.

Le coefficient de revalorisation des bases

	Coefficient de revalorisation 2015	Coefficient de revalorisation 2016	Coefficient de revalorisation 2017
<b>Sur les trois taxes ménages (TH, TF, TFNB)</b>	0,9%	0,8%	0,4%

#### Les bases

	Bases 2016	Bases notifiées pour 2017	% d'évolution
<b>Taxe d'habitation</b>	18 815 497	19 342 000	2,8%
<b>Taxe foncières sur les propriétés bâties</b>	12 644 123	13 007 000	2,9%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	87 908	77 800	-11,5%

L'évolution des bases fiscales révèle la dynamique de construction d'un territoire, ce que l'on appelle "l'évolution physique" des bases. A l'évolution physique des bases s'ajoute une revalorisation forfaitaire dite aussi "évolution nominale", due à l'application du coefficient de revalorisation annuelle du montant des valeurs locatives décidée par l'Etat. Ainsi, à bases égales, les ressources fiscales des collectivités augmentent mécaniquement chaque année grâce à ce coefficient.

En 2017, il s'élève à 0,4%.

#### Les taux d'imposition communaux

	Taux 2016	Taux 2017	% d'évolution
<b>Taxe d'habitation</b>	21,01%	21,01%	0%
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	35,49%	35,49%	0%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	120,77%	120,77%	0%

#### Les produits

	Produits 2016	Produits 2017	% d'évolution
<b>Taxe d'habitation</b>	3 953 195	4 063 754	2,8%
<b>Taxe foncières sur les propriétés bâties</b>	4 487 399	4 616 184	2,9%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	106 166	93 959	-11,5%

#### IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'état 1259 adoptant les taux et les bases telles que décrites ci-dessus ;

De dire que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2017, chapitre 73

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Alain, et j'ajoute avant d'enchaîner les débats que pour le territoire global dans lequel Juvignac s'inscrit, c'est-à-dire Métropole et département de l'Hérault, la Métropole n'augmente pas ses impôts ni pour la taxe d'habitation, ni sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ni sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le département de l'Hérault ne touche pas au taux sur la taxe d'habitation, à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et augmente de 0,7% les taxes foncières des propriétés bâties. Voilà pour l'information.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

J'ai plusieurs observations qui m'amèneront à une question.

Pas d'augmentation des taxes locales, c'est bien en se souvenant quand même que les français payent plus d'impôts locaux que d'impôt sur le revenu par exemple. L'absence d'augmentation ne doit pas masquer le fait que les taux de notre commune restent quand même démesurément élevés non seulement par rapport à nos voisins, mais également par rapport à la moyenne nationale. Juvignac occupe une peu enviable 8<sup>ème</sup> place sur 36000 communes où la pression fiscale est la plus forte de France.

Que dire de la taxe foncière, plus de 35 %, il s'agit d'un véritable coup de marteau pour les gens qui sont propriétaires et qui ont travaillé toute leur vie, et pour information, la moyenne départementale de cette taxe communale est de 17%.

Dans l'absolu, rappelons également que le montant de l'impôt global sera en hausse puisque cette sempiternelle révision de la base, c'est-à-dire la valeur locative, sur laquelle sont appliqués les taux communaux, est revue également à la hausse.

Ma question est celle-ci : Monsieur le Maire, Monsieur le chargé des finances, quand serez-vous en mesure de nous annoncer une baisse de la fiscalité locale ?

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci pour ces remarques, avant de laisser la parole à Alain GREPINET, la question n'est pas quand, mais la question est de savoir comment on pilote sur une route qu'on a définie jusqu'à la fin du mandat. Aujourd'hui la question pour nous n'est pas de savoir quand et pourquoi, mais de savoir comment on conduit l'année 2017. Laissez-nous travailler en fonction de ce que l'on a un peu recueilli encore une fois en 2014, l'héritage est là. Le taux que vous citez, je l'entends et si je pouvais diminuer tous ces taux par deux, je le ferai, croyez-le.

#### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Je vous rappelle que lorsque les taux ont été augmentés en 2016, nous l'avons fait, souvenez-vous-en, alors que la chambre régionale des comptes voulait nous les faire augmenter du double. Je ne vais pas revenir là-dessus, si nous l'avons fait ce n'est pas plaisir mais parce que nous étions contraints de le faire. Je vais dans le droit fil de Monsieur le Maire, on les diminuera quand nous serons en mesure de le faire. On ne va pas s'aventurer dans des promesses.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Avant que Monsieur BOUSQUEL ne prenne la parole, quelques pages en arrière, j'expliquais que deux gros postes de dépenses, à caractère général d'une part pour 1 800 000 et les charges de personnel pour 5 200 000, on les a trouvés en arrivant à 2 400 000 et 5 900 000. C'est-à-dire qu'on diminue ces deux postes qui sont extrêmement lourds et qui en regard produisent de la fiscalité qui est celle que vous évoquée.

Aujourd'hui, ces capacités d'autofinancement qu'on peut retrouver, sont mises au service de l'investissement. Il nous faut faire une école, il nous faut construire une programme d'investissement notamment dans les bâtiments communaux pour l'accessibilité, on va le voir tout à l'heure.

Si on avait pu baisser les taux, on l'aurait fait, pour l'instant la question ne se pose pas du tout. Il faut qu'on construise le programme d'investissement.

### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Je rappellerai que lorsque nous sommes arrivés, la chambre nous a contraints, c'était le double. On a fait le choix de faire la moitié et de le faire nous-mêmes. On aurait pu laisser la chambre faire, cela aurait été très confortable. On a préféré faire moins pour les Juvignacois et s'atteler à faire baisser toutes les dépenses. Et c'est vrai qu'il y a cette école.

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Ne nous méprenons pas, mon propos n'est pas accusateur, il avait juste pour objet un rappel, comme j'ai participé aux Conseils Municipaux où a été votée l'augmentation des taux. Mon propos n'est pas accusateur mais c'est un rappel des réalités des familles.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

C'est une mise en perspective dans le temps. Merci Monsieur GOEPFERT.

### **Intervention de Monsieur DE CHAMBRUN**

Ces réflexions nous amènent à dire que la restauration des finances de la ville de Juvignac qui a été reconnue par le Préfet puisque la Préfecture nous a sorti des 8 communes à problème du département de l'Hérault, est à mettre au compte de deux choses. Bien entendu, la gestion très rigoureuse qui a été menée par l'équipe de Jean-Luc SAVY, mais également par les efforts qu'ont fait les Juvignacois avec les augmentations de taux qui sont importantes. Mais ils savent que ces augmentations de taux qui sont importantes ne sont pas gaspillées puisqu'elles permettent à la commune de revenir à une situation plus saine, à retrouver une possibilité d'investissement auprès des banques et à consentir des investissements indispensables pour la vie globale de la commune.

Je félicite à la fois l'équipe à laquelle j'appartiens et je félicite aussi la population à laquelle j'appartiens également qui a fait comme moi des efforts qui nous permettent aujourd'hui de marcher la tête haute.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Je remercie le Préfet pour ces remerciements. Est-ce qu'il y a d'autres observations pou questions ?

Passons au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 3 (Madame PLAYS, Madame DAMAIS et Monsieur GOEPFERT)**

**Adopté à l'unanimité.**

Passons à l'affaire suivante qui est le budget primitif 2017

## **XI – BUDGET PRIMITIF 2017 - APPROBATION**

---

### **Intervention de Monsieur GREPINET**

Je vous invite à prendre connaissance et à adopter le projet de budget primitif dont le résumé et le détail sont repris sur l'écran.

Pour la section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement de 11 454 185,40 €
- Recettes de fonctionnement de 14 471 294,00 €
- Capacité d'autofinancement à hauteur de 3 017 108,60 €

Pour la section d'investissement

- Dépenses d'investissement de 10 415 855,00 €
- Recettes d'investissement de 10 415 855,00 €

Dont le virement de la section de fonctionnement de 3 017 108,60 €.

**SOIT UN BUDGET TOTAL 2017 DE 24 887 149,00 €.**

Suivent ensuite les tableaux que vous avez sous les yeux et qui sont impressionnants par leurs détails et la succession de toutes les informations qui y figurent.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifie les dispositions relatives à la publicité des budgets et des comptes. Dorénavant, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs des collectivités locales de plus de 3 500 habitants.

La forme et le contenu de cette note de présentation reste à l'appréciation des collectivités locales. Elle se trouve jointe à la présente délibération.

### **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'adopter le budget primitif 2017 tel que présenté ci-dessus ;

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Alain, et avant d'ouvrir le débat, on va quand même regarder quelques éléments en détail en page 46 et 47 notamment sur l'investissement, on vient d'en parler pour rappeler dans un premier temps que l'exercice 2017 se fait avec un emprunt nul. C'est la première fois que depuis des années Juvignac pourra investir sans emprunter quoique ce soit.

Donc dans les pages 46 et 47, il y a le détail : Comme on l'évoquait dans l'affaire précédente à travers l'accessibilité des bâtiments publics menée par Hélène MERLET ici présente, pour 74 704,00 €, l'offre ludo-sportive, on commence les études pour St Hubert, ce qui nous permet de revaloriser cet espace entièrement vierge pour le dynamiser, la modernisation de l'informatique des services qui permettra une efficience entre les agents et avec les citoyens naturellement. La ville connectée, on en parlait également, pour 11 000,00 €, le schéma de déambulations vertes porté par Béatrice MICHEL que j'excuse ce soir, qui va nous permettre de nous déplacer autrement qu'en voiture, les jardins familiaux pour 40 000,00 €, la direction des solidarités présentée par Marie ALDEBERT qui est ici, la vidéo protection, Jacques l'a évoquée tout à l'heure pour 45 000,00 €, les supports de communication qui doivent évoluer aussi, la rénovation du centre technique municipal pour 48 000,00 € qu'on inaugurerait bientôt et qui a permis de moderniser complètement ces bâtiments très anciens et vecteurs de difficulté pour les agents en termes de poste de travail notamment, la sécurité dans les écoles, on pense au risque attentat, pour 4 500 €, la construction de l'offre de restauration scolaire Nelson MANDELA et les autres sites, porté par Jérôme LARGUIER cette année, et c'est un très très gros volet sur cette restauration scolaire dont on ne débattera pas ici. Mais sachez que nous avons rencontré des candidats avec Madame PLAYS jeudi et vendredi, qui paraissent qualitativement et quantitativement extrêmement intéressants pour les Juvignacois.

Les entrées de ville portées par Luc BRAEMER et la définition de ces entrées de ville pour 120 000 €, l'aménagement du parking de la salle Jean-Louis HERRAULT, c'est Eugène GRAVIER qui est en train de nous fabriquer un parking digne de ce nom pour 150 000 €. Les défibrillateurs dans les lieux publics qui nous permettront pour 20 000 € de sauver une vie avec ces appareils. La modernisation des équipements sportifs et installations sportives pour 280 000 €, équipements foot et rugby sur les 2 terrains que l'on connaît.

La reconversion de la salle de BRUNELIS en salle culturelle, là c'est Laurent ROESCH qui porte ce projet et Vincent BOISSEAU avec moi-même, avec les premières études qui démarrent pour 40 000 € en 2017.

La construction de l'offre jeunesse également, la signalétique des bâtiments communaux, Béatrice MICHEL travaille sur ce sujet.

La direction de la citoyenneté et de la proximité est réaménagée à la fois dans cet Hôtel de Ville et aussi déportée sur la Place des Constellations, on vous en reparlera.

Le matériel animation et festivité, là aussi un gros effort à fournir autour de Laurent ROESCH et Audrey THALY BARDOL pour pouvoir avoir enfin du matériel digne de ce nom, les instruments de musique aussi.

Le comité des feux de forêt suivi par Alexandre LOPEZ, c'est cette année également.

Le déploiement de la fibre et de la téléphonie ID qui nous fera économiser de l'argent sur les dépenses de téléphone.

La construction du nouveau poste de police sur la Place des Constellations. Là, on peut en parler, on est en train d'imaginer un deuxième lieu, cette fois en location, qui nous permettra d'avoir deux services publics vraiment forts sur le quartier des Constellations.

Voilà, c'est énorme en fait, au-delà de l'école Nelson Mandela, cette addition d'investissements nous permet de vraiment envisager un service public de qualité en regard des efforts consentis par les Juvignacois.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette affaire ?

## **Intervention de Monsieur BOUISSEREN**

Le budget primaire est un acte démocratique fondamental de la gestion municipale. Il est adopté par le Conseil Municipal dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

Le calendrier budgétaire nous amène aujourd'hui à voter le budget primaire 2017 après avoir débattu et voté le DOB (débat d'orientation budgétaire) au précédent conseil municipal et avoir voté préalablement le compte de gestion du receveur ainsi que le compte administratif du Maire pour l'année 2016 et ce, conformément aux directives de la loi NOTRÉ.

En ce qui concerne le budget primaire, je me contenterai de relever donc 3 marqueurs permettant d'apprécier l'évolution financière de la commune.

1/ Les dépenses de fonctionnement contenues en faible augmentation par rapport à 2016. A noter qu'il sera nécessaire de procéder à des embauches liées à une restructuration communale, le résultat donc d'un effort important réalisé au niveau de la gestion du personnel, tout à l'heure il a été cité le fait d'avoir déplacé du personnel à la Métropole.

2/ Des cessions et des participations d'urbanisme prévues en forte évolution et jouant un rôle important dans le redressement de la commune et de ses possibilités de financement. En instituant une procédure transparente de prise en charge financière par les constructeurs, les lotisseurs et aménageurs de tout ou partie du coût des équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation conformément au code de l'urbanisme. Des recettes prévues en 2016 de 1 105 000 € ramenées à 424 000 € mais des recettes d'un montant de 3 424 000 € en prévision pour 2017. Ceci concerne principalement des projets immobiliers et aménagements en raison de faibles recettes malheureusement pérennes un point récurrent pour notre commune.

3/ Concernant les capacités d'autofinancement et d'épargne brute, marqueur qui constitue le premier indicateur de pilotage incontournable du budget et qui désigne l'ensemble des ressources internes générées par la commune. Un point qui reste fragile avec la nécessité de réaliser un delta positif avec un équilibre entre recettes et dépenses de fonctionnement permettant ainsi de faire face au remboursement de la dette ramenée à 16 ans depuis 2014 et de financer une partie des investissements communaux.

Pour schématiser mes propos, je dirais qu'un euro de dépense de fonctionnement en moins, finance environ 10 euros de dépense d'investissement.

Je poursuis en ce qui concerne plus précisément les dépenses de fonctionnement estimées à 8 766 000 € en 2017, j'observe que si une part importante, (4,9 millions d'euros) est attribuée à la construction du groupe scolaire Nelson Mandela, le solde concerne notamment, la sécurité, les aménagements urbains, la solidarité, la vie associative, soit des financements permettant d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. Juste retour des choses pour ces derniers qui en 2016 ont subi une forte augmentation des impôts locaux et cela sans rechigner alors que ces derniers n'étaient pas responsables de la situation financière de la commune.

Cependant, pas de diminution des impôts, les taux d'imposition actuels sont maintenus et ce malgré un redressement des finances locales qualifié par certains d'exceptionnel. Mon réalisme et optimisme me font dire qu'une sensible diminution de ces derniers en fin de mandat est possible et confirmerait ainsi un redressement durable et maîtrisé.

L'heure est toutefois à la maîtrise des charges des dépenses de fonctionnement ainsi pour que les encours de la dette puissent continuer de baisser, libérant ainsi des marges de manœuvre permettant

la poursuite des investissements concernant les projets publics et structurants nécessaires à l'augmentation de la population sur la commune. 9 900 habitants en 2018, 10 600 en 2020.

Il en résulte la nécessité d'avancer sereinement et efficacement dans le cadre d'un budget sérieux et réaliste et cela malgré la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. 900 000 € en 2014, 417 000 € en 2017.

Si je devais résumer d'une formule ce budget primaire, je dirais faire mieux avec moins, ne pas céder au fatalisme, privilégier l'imagination aux dépenses excessives.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Monsieur BOUISSEREN, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

#### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Sans rentrer dans les détails comme Monsieur BOUISSEREN qui a dit pas mal de choses justes, nous avons eu l'occasion de nous exprimer en débat d'orientation budgétaire ce sur quoi nous allons voter et j'ai fait part de mon point de vue que j'estimais bon de rappeler aujourd'hui.

A savoir l'ensemble du budget a été réalisé sur des bases INSEE qui font état d'après le dernier recensement de près de 8 000 habitants, la réalité est toute autre. A aujourd'hui, l'INSEE avant le prochain recensement qui aura lieu en 2018 publie des estimations qui font état de près de 10 000 habitants sur la commune. Il va de soi qu'une variation de la population de l'ordre de 20% ne peut avoir qu'une incidence tant sur les recettes que sur les dépenses. A ce titre, je ne peux pas cautionner même si il est fait dans les règles de l'art, le budget. Je tenais juste à le rappeler puisque je me suis déjà exprimé sur le sujet.

#### **Intervention de Madame PLAYS**

Je fais la même observation, je pense qu'on peut tendre vers une réduction d'impôt aujourd'hui.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Madame PLAYS, est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ?

Je rajoute simplement deux points. Le fait que parmi les investissements qui ne sont pas indiqués ici, on a au plan pluriannuel d'investissement la route de Fontcaude, 2,5 km de voirie menée en quatre tranches, porté par Luc BRAEMER. C'est un outil métropolitain, c'est-à-dire que la phase administrative est enclenchée par la Métropole, Monsieur MAUGER ici présent. Pour l'instant quatre communes portent toute la réflexion d'une même voirie et donc la phase administrative est enclenchée depuis maintenant plusieurs mois. C'est un combat administratif que nous menons avec la Métropole pour essayer de faire avancer ce qui nous trouvons très lent. On nous avait promis pour l'automne 2016 la première tranche qui a été repoussée en janvier 2017 et puis finalement en juin 2017. En tout cas le marché est lancé, l'appel d'offres public a été publié début mars, je crois. C'est ouvert demain, ça veut dire que les postulants seront connus fin juin et on pourra démarrer les travaux.

Puis un dernier point sur les feuillets qui suivent l'affaire que nous venons d'évoquer. Vous avez en toute fin, parmi les recettes, la subvention du fonds interministériel de la prévention de la délinquance de 10 000 € dont on a parlé tout à l'heure pour les caméras. Et puis la capacité de désendettement qui en 2017 s'élèvera à 15 ans puisque nous portons ces investissements en grande partie dont l'école dont il va falloir sortir les montants cette année.



Est-ce qu'il y a d'autres observations, questions sur ce que je viens d'évoquer ?

Passons au vote.

**VOTE :**

**Contre : 1 (Monsieur GOEPFERT)**

**Abstention : 3 (Madame DAMAIS, Madame PLAYS, Madame MACHERY)**

**Adopté à la majorité.**

Nous passons à l'affaire suivante avec Luc BRAEMER pour l'aménagement durable Juvignac 2040 et le Triangle d'Or

## **XII – « TRIANGLE D'OR » - CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) LANGUEDOC ROUSSILLON ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

### **Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit d'une convention de participation foncière avec l'établissement public foncier régional Languedoc- Roussillon et Montpellier Méditerranée Métropole.

Je vous rappelle que Juvignac, commune membre est située à une entrée de Montpellier Méditerranée Métropole qui connaît une forte attractivité et un très fort développement démographique depuis les années 60 puisque nous sommes passés à une centaine d'habitants dans les années 60 à plus de 10 000 probablement aujourd'hui.

L'urbanisation a été essentiellement résidentielle et n'a pas permis de créer une véritable polarité urbaine. Juvignac est une ville polycentrique, il ya des centres qui se sont développés dans chaque quartier.

Aujourd'hui, la Ville souhaite réinvestir le tissu urbain existant en créant un véritable "Cœur de Ville" autour du pôle administratif constitué par l'Hôtel de Ville, la Médiathèque, le groupe scolaire des Garrigues et le Pôle métropolitain Piémonts et Garrigues, en réaménageant l'ensemble des allées de l'Europe. Le secteur concerné est celui du périmètre du "Triangle d'Or", triangle bordé au nord par l'ancienne RN 109, au sud par la route de Saint Georges et à l'ouest par celle "des Pattes" - (cf périmètre d'intervention annexe 1).

La mise en œuvre de cette nouvelle centralité induit celle d'opérations de renouvellement urbain et de requalification des espaces publics de certains quartiers proches du centre-ville. L'objectif est d'optimiser le foncier disponible en diversifiant les formes urbaines et l'offre en logements.

Ainsi, pour l'accompagner dans son projet, la Ville s'est rapprochée, en lien avec la Métropole, de l'Etablissement public foncier Languedoc Roussillon (EPF LR).

### **Qui est l'EPF ?**

Un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial

Une entité habilitée à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières, de nature à faciliter l'aménagement

Quelles sont ses missions ?

- Elles peuvent être réalisées pour le compte de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales ou de leur EPCI, en application de conventions passées avec eux et dans les conditions définies, par l'article L.321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et par son programme pluriannuel d'intervention (PPI) en vigueur.

- Elles consistent à mobiliser du foncier, favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.
- Elles contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat (PLH).

L'EPF LR a donc proposé la mise en place, dans un premier temps, d'une convention d'anticipation foncière pour une durée de 5 ans avec un engagement de 3 millions d'euros (modalités complètes dans "projet de convention" annexé ci-dessous).

Les engagements de l'EPF dans cette convention :

- Réaliser les études nécessaires à l'identification des périmètres fonciers à l'intérieur desquels, une veille foncière s'avère nécessaire;
- Répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet;
- définir les engagements et obligations des parties, pour conduire sur le long terme une politique foncière sur le périmètre "Triangle d'Or";
- Réaliser, si nécessaire, des travaux de mise en sécurité des sites acquis (démolition de bâtiments, nettoyage et fermeture du site...) et les études techniques s'y rattachant (études des sols...)
- mettre à disposition de la commune, son ingénierie.

Les engagements de la commune :

- élaborer un programme d'études avec un échéancier de réalisation, qui sera communiqué régulièrement à l'EPF
- réaliser les premières études et rechercher un niveau de qualité dans la réalisation du projet en observant les démarches favorisant le développement durable (techniques garantissant, une qualité architecturale avec des formes urbaines peu consommatrices de foncier et la maîtrise des énergies).
- Si à l'échéance de la convention, les premières études n'ont pas été engagées et/ou leurs contenus pas en cours de validation, la commune s'engage à racheter l'ensemble des biens acquis par l'EPF.

Les engagements de la Métropole de Montpellier

- Apporter à la commune, son appui technique pour la formalisation des projets et dans la réalisation de logements sociaux locatifs.
- Veiller à ce que la commune, se conforme aux règles du SCOT
- Déléguer à l'EPF le droit de préemption urbain sur son périmètre d'intervention, ici le "Triangle d'Or"
- Faciliter à l'EPF, le rapprochement avec les bailleurs sociaux pour un conventionnement direct avec eux en concertation avec la commune
- Apporter un appui à la commune, si obligation de relogement ou transfert des occupants (commerçants, artisans, industriels) lors d'une opération.
- Mise à disposition des compétences de son service Habitat pour la mise en œuvre des opérations et du suivi du Programme local de l'Habitat pour la programmation et la production de logements sociaux.

Dans un second temps, et en fonction de l'avancement du projet de la commune, l'EPF pourra alors proposer à la commune, une convention opérationnelle. Lors de sa séance du 23 février 2017, le

bureau de l'EPF a présenté et approuvé le projet de convention d'anticipation foncière "Triangle d'Or" avec la Ville de JUVIGNAC et Montpellier Méditerranée Métropole (délibération B 2017-15 ci jointe). Ce projet était également inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire métropolitain qui l'a approuvé dans sa séance du 29 mars 2017.

### **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la délibération du Bureau de l'EPF LR du 23 février 2017 (Point N°4.8 de l'ordre du jour)

D'approuver le principe de conventionnement avec l'EPF pour les objectifs décrits ci-dessus ;

D'approuver contenu du projet de convention d'anticipation foncière "Triangle d'Or" avec l'EPF, la Ville et Montpellier Méditerranée Métropole, joint

D'autoriser la signature de la convention ;

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Luc, est-ce qu'il y a des observations ?

### **Intervention de Madame PLAYS**

J'étais en commission avec Monsieur le Maire, je peux comprendre la nécessité de densifier les centres villes pour plus de logements, de commerces, ça va dans le sens du développement durable puisque c'est moins consommateur d'espace. Or le parc automobile aujourd'hui ne cesse de croître et sur l'accès ouest de Montpellier dont Juvignac notamment, la circulation est bloquée aux heures de pointes matin et soir. Ce projet ne peut que générer encore plus de trafic et nous savons par ailleurs que la politique de l'Etat ne va pas régler ce problème puisqu'on a vu cela dans la réunion publique avec le Président de la Métropole et les représentants de la Région. Donc le trafic autoroutier va continuer à s'intensifier et aucune solution ne pointe à l'horizon a priori. De plus, cette zone est traversée par un bras d'autoroute de l'A75, des zones en proximité des axes routiers sont fortement soumises à la pollution et au bruit, ce qui semble incompatible avec l'installation de familles avec de jeunes enfants ou même les personnes sensibles comme les personnes âgées. Quelles sont les solutions pour accompagner ça, en matière d'anti-pollution, d'antibruit.

### **Intervention de Monsieur BRAEMER**

Pour répondre dans l'ordre, justement l'EPR va nous permettre de distinguer des zones qui ne seront pas forcément dédiées à l'habitat mais aussi à des zones commerciales, à des zones de bureau, à des zones qui seront effectivement, comme ça se construit actuellement sur Montpellier, des barrages phoniques et anti-pollution, sachant que les bureaux eux seront probablement exposés aux bruits. Mais maintenant il y a des techniques d'isolation phonique qui peuvent exister sur lesquelles nous serons vigilants. Ca peut être doublé en plus de mur antibruit et justement d'apprécier finement cette question-là.

Pour le problème des embouteillages, ce programme est sur 5 ans, c'est de l'anticipation et ensuite le programme opérationnel peut aller jusqu'à 13 ans. On a vraiment le temps de voir. La question des embouteillages est posée à la Métropole chaque fois que nous les rencontrons dans le cadre du SCOT, pour l'instant nous n'avons pas de réponse. Ce que l'on sait, c'est que sont étudiées l'idée de Park + tram en amont de l'autoroute, soit à la sortie de Juvignac, j'ai même proposé que ce soit repoussé à Mijoulan compte tenu de la longueur des embouteillages. Et on pourrait imaginer une voie en site

propre dans un temps donné de la journée de 7h à 9h par exemple et de 5h à 7h le soir qui serait dédiée à un transport en commun qui amènerait les gens vers des parkings tram. C'est en tout cas une hypothèse qui est étudiée, que nous avons revu vendredi dernier justement dans le cadre du SCOT.

On compte quand même sur le fait que le LIEN se fasse un jour ou l'autre et ça devrait nous faire diminuer les embouteillages sur Juvignac d'à peu près 50%.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Si je complète les propos de Luc BRAEMER, le LIEN c'est un sujet qui était bloqué par la commune de Grabels pour des raisons qui lui sont propres mais en fait ce lien va arriver avec un premier tronçon pour fin 2019/début 2020. Là, quand ce LIEN permettra aux véhicules qui viennent le matin, c'est 22 000 véhicules qui arrivent le matin sur l'ouest Montpellierain, les Juvignacois en propre ne sont pas les vecteurs majoritaires loin de là, des bouchons qui arrivent le matin.

Aujourd'hui en fait, on travaille 2040, c'est-à-dire qu'avec le SCOT, c'est un projet parc + tram, la prolongation du tram depuis les Constellations jusqu'à cette entrée d'autoroute permettra de bloquer les flux entrants le matin. Le LIEN lui va arriver à moyen terme. Le SCOT prévoit un parc + tram qui arrivera ensuite pour bloquer la majorité des véhicules. Ce n'est pas encore une fois les Juvignacois qui dans les logements actuels posent question en terme de véhicules et de bouchons le matin, ce sont vraiment des personnes extérieures à qui il faut donner envie de prendre le vélo, c'est pour ça qu'on fait une piste cyclable sur l'avenue de Fontcaude, à qui il faut donner envie de faire de la trottinette pour ceux qui veulent en faire. Il y a également la partie minibus, puisque le Métropole travaille en ce moment sur un scénario qu'on met en place depuis un moment. Mais là aussi c'est un combat administratif, pour faire adopter dans une DSP de la TAM jusqu'à fin 2017 et pour faire adopter les circuits des minibus à partir de 2018. Les minibus passeront aux Constellations, à l'école de Fontcaude, sur la ZAC de Courpouyran au-dessus du cimetière. C'est autant de moins de véhicules qui seront pris par les Juvignacois. Il faut travailler sur tous ces éléments en même temps.

Ce qu'il est proposé aujourd'hui de réfléchir c'est à l'horizon de ce long terme un triangle d'or qui en fait est un centre ville à redynamiser du point de vue commercial, on travaille autour de la dynamique commerciale de l'avenue de St Georges et du pôle constitué par l'Intermarché avec les petits commerces qui sont autour de sorte que des équipements publics puissent voir le jour. A moment donné, il faudra bien faire une école dans Juvignac. La démographie montre que Juvignac est une commune attractive et qui restera attractive. Une fois que tout cela sera mené en 2040, on circulera autrement, on n'aura pas tous nos voitures avec une seule personne dedans. On travaille en écomobilité, on travaille en écologie aussi.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

### **Intervention de Monsieur BOUISSEREN**

Je suis heureux de savoir qu'en 2040, on pourra circuler, j'espère que je pourrais en profiter...

Concernant cette délibération dénommée Triangle d'Or comme son anticipation foncière portant une diversification urbaine, ce que je souhaite dire c'est que ces dispositions font partie des préconisations portées par le schéma de cohérence territoriale au travers de la loi ALUR qui a pour vocation :

- 1 - De limiter l'étalement urbain
- 2 – Palier à la pénurie de logements
- 3 – Réduire l'usage de l'automobile en favorisant une volonté de développement durable.

C'est ainsi qu'une dynamique de rénovation urbaine a été mise en place par la précédente municipalité dans le cadre d'une démarche de réinvestissement d'importants espaces urbains.

L'exemple des nouveaux aménagements en cœur de ville, la réalisation de plusieurs ensembles immobiliers générateurs de nouveaux logements et commerces regroupés le long de l'avenue de l'Europe et il ne vous aura pas échappé, la modification de la ligne 25 de la TAM qui passe à présent en cœur de ville.

La présente convention se propose donc de poursuivre ces opérations de renouvellement urbain dans un secteur bien défini appelé Triangle d'Or et cela avec le concours d'un établissement public d'Etat, le EPF LR. Les détails d'intervention de cet établissement sont consignés dans la présente convention.

Les détails d'intervention de cet établissement sont consignés dans la présente convention.

A noter :

- ✓ les acquisitions foncières sont réalisées par l'EPF LR.
- ✓ Délégation par la Métropole de son droit de préemption, donc qui bénéficiera à l'EPF LR qui procédera à la consultation de France Domaines.
- ✓ Acquisition par voie amiable, acquisition par procédure d'expropriation, mise en place éventuelle par la commune d'une DUT (Déclaration d'Utilité Publique).
- ✓ L'EPF LR déterminera le prix de cession à l'opérateur, aménageur, bailleur social, etc, ce qui constituera ses recettes.
- ✓ Durée de la convention, 5 ans avec clause de résiliation.

Je rappelle que la commune a procédé à un transfert de compétences en matière de plan local d'urbanisme à la Métropole. Cette dernière étant partie prenante dans le cadre de la présente convention.

Le SCOT qui souhaite préserver l'équilibre entre zones urbaines et naturelles en favorisant la densification et la rénovation en milieu urbain. La Métropole contribue à la réalisation de logements notamment de logements sociaux en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat, le PLH.

Concernant les logements sociaux sur la commune, le compte actuellement n'y est pas avec un taux de 14% au lieu de 25% exigé.

Je rappelle qu'en 2011 la commune est placée en état de carence. Convoquée en Préfecture, la commune a présenté un important programme de logements comprenant 25% de logements sociaux ce qui lui a permis d'échapper à des pénalités financières et bénéficier de la bienveillance des autorités préfectorales.

C'est une situation qui perdure encore aujourd'hui et qui j'espère sera pérennisée en raison des projets immobiliers qui sortent ou vont sortir de terre.

Le prochain SCOT métropolitain en cours de concertation puisqu'il sera voté début 2018 précisera sur ce point les objectifs à respecter par les 31 communes qui constituent aujourd'hui la Métropole.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BOUISSEREN, je voudrais juste dire, avant de passer la parole au suivant, qu'en 2011 effectivement la commune de Juvignac était en état de carence donc la commune ne pouvait plus préempter quoique ce soit et les pénalités ont ainsi pu être réduites. Si depuis 2000/2001 la réflexion avait été entamée sur la production de logements sociaux au fur et à mesure, dans différents quartiers de manière disséminée, on aurait peut-être évité la carence en 2011, plutôt que de les avoir tous au même endroit au même moment, concentrés sur un quartier.

### **Intervention de Monsieur GOEPFERT**

Je n'avais pas prévu d'en parler mais l'intervention de Madame PLAYS est tout à fait judicieuse concernant la circulation et votre réponse de bon sens. Toutefois, je vous invite à venir faire du vélo rue de la Circulade.

Monsieur le Maire répond qu'il l'a fait pas plus tard qu'il y a 15 jours dans le sens de la montée ce qui fait qu'il a marché à côté de son vélo.

Je vais m'exprimer plus largement sur cette affaire mais également concernant les affaires 14 et 15 à venir, je ne reprendrai pas la parole à ce sujet-là.

Il ne m'appartient pas de juger de l'opportunité et du bien fondé de l'établissement public EPF mais je n'oublie pas que l'objet quand même est la création d'un véritable cœur de ville en optimisant le foncier aujourd'hui disponible. Je ne juge pas des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir toutefois, j'émetts un doute sérieux sur la probabilité de créer un cœur de ville sur une zone, le Triangle d'Or, qui est coupé en deux par une autoroute. Je ne vois pas comment on peut faire un cœur de ville géographiquement de par ce fait. Cela ressemble davantage à une opération foncière.

Plus largement, j'ai le sentiment quand même au fil des Conseils Municipaux que nous tenons depuis 2014, que l'urbanisation de Juvignac n'a pas réellement complètement cessée. Certes, des avancées ont été faites pour permettre à la commune de rattraper un retard qui a été constaté en 2014 mais si la politique de croissance démographique venait à continuer, on aurait inexorablement un même déficit en 2020. A ce titre-là, même si il est louable de se projeter jusqu'en 2020, et sur 40 années, la réflexion de la commune n'est pas concernée par ces 40 années. C'est un projet global qui intègre l'ensemble des communes de la Métropole. Moi je souhaiterais plutôt que de se projeter jusqu'en 2020, qu'on aille bien au-delà, nous avons pour tâche de réfléchir à l'après 2020.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur GOEPFERT. Sur la première partie de votre intervention, cela me permet de souligner que l'EPF est un établissement public de l'Etat associé à une agence d'urbanisme devant nous permettre de lutter contre l'anarchie qui a prévalu dans un secteur de vignoble avec un conquête de l'ouest sur des vignes telle que Juvignac s'est développée. Ca nous permettra de bloquer ce que nous constatons avec Luc tous les jours, c'est-à-dire les personnes propriétaires fonciers sur des parcelles de 1000, 1200 m2 décident de pondre un projet avec un architecte ou un promoteur pour créer soit un R+1 soit 14 villas, soit 25, soit 32 logements. C'est tous les jours que nous devons lutter contre la pression individuelle dans Juvignac dans le quartier de la Plaine ou Courpouyran ou ailleurs. Démarrer ce travail avec un opérateur d'Etat public nous permettra de donner de la cohérence dans le temps à ce qui doit préfigurer la vie des années 2030 – 2040, si on est là, on le verra. Pour nous, l'idée est d'effectivement travailler dans le temps de manière à avoir une vision de ce qu'on pourrait mener dans le Cœur de Ville en 2020. Il ne s'agit pas de démarrer quoique ce soit d'ici là mais au moins se donner la vision commerciale du cœur de vie, de citoyenneté. Donc on travaillera avec l'EPF et l'agence d'urbanisme de cette manière.

Vous citez ensuite le fait que l'A750 coupe le triangle d'Or en deux. On l'a voulu volontairement parce que justement de part et d'autre de cet axe structurant des projets individuels sont sur le point de naître et on voit que c'est la cacophonie de la part de ces propriétaires privés. Et même en essayant de les associer entre eux pour trouver un projet cohérent dans la rue des Pattes ce n'est pas possible. Et chacun veut faire son immeuble. Sachez que nous n'avons pas signé un seul immeuble depuis qu'on a cette réflexion. Tout ce que vous voyez qui sort a été signé antérieurement à 2014.

Donc pour bloquer cela on a tracé des périmètres d'étude. Et mettre au milieu l'autoroute c'est au contraire lutter contre les pollutions sonores, visuelles, c'est pouvoir aussi créer une vitrine. Avec Jacques DE CHAMBRUN on travaille sur un projet à Mialane qui est justement le long de l'autoroute

et qui permettra à des entreprises d'avoir des oriflammes, des bâtiments phares qui se verront par les 22 000 véhicules qui arrivent tous les matins. Les entreprises sont plutôt contentes de valoriser cette vision qu'on peut avoir de l'autoroute. Il ne faut pas laisser faire non plus n'importe quoi de part et d'autre. On tient à ce que ce triangle dépasse le cadre de l'autoroute, intègre le quartier qui est après pour le constituer dans un ensemble global. Après pour le PLH (plan global de l'habitat), on sait qu'il est inscrit dans un cadre métropolitain, un cadre préfectoral qui nous impose un pourcentage de logements sociaux. On l'a dit tout à l'heure, si on ne l'avait pas fait, et la municipalité précédente en 2011 s'est fait tapée sur les doigts, le Préfet prend la main et va faire faire les bâtiments lui-même. Il n'y a pas si longtemps on avait entendu parler d'une prison qui aurait pu venir sur Labournasse. L'Etat a des terrains et il travaille sans nous si par hasard on n'a pas la main. Le Maire n'est que le Maire, on a un Etat en droit français qui peut prendre la main sur les terrains. Notre volonté n'est pas de rien faire mais de faire intelligemment et de ne pas produire ce qu'on a connu à Juvignac c'est-à-dire une ghettoïsation, mais de travailler en intelligence avec des équipements publics aussi. On n'a pas parlé de parcs et de jardins mais cette centralité du Triangle d'Or elle contient pour moi des éléments de nature. J'ai demandé à ce que Luc mette de la nature au cœur de toutes les réflexions urbanistiques. Nature mais aussi accessibilité, aussi les enfants, les vélos... Cette façon de penser prend du temps et ça va nous coûter cher. Une agence d'urbanisme va nous coûter cher en 2017 mais nous permettra à tous d'identifier quelque chose qui est un peu l'inverse de ce qui a été produit et de ce qu'on voit un peu, une uniformisation de la Métropole et on lutte contre ça. C'est ce qui se passe au sud de Montpellier, je n'aime pas, ce qui se passe dans d'autres communes de la Métropole, je n'aime pas et je le dis publiquement.

Est-ce qu'il y a d'autres observations, questions ?

#### **Intervention de Monsieur DE CHAMBRUN**

Je rebondis sur la remarque de Florence que je trouve tout à fait justifiée et que je serais probablement dans une des cavernes que tu as prévu avant que les embouteillages soient réglés. Il y a quand même une chose que l'on pourrait faire très rapidement et que j'ai vu faire à Madrid et dans les grandes métropoles américaines quand j'y étais, c'est la voie réservée au covoiturage. On parle tout le temps de covoiturage mais on ne fait pas quelque chose qui encourage le covoiturage. C'est-à-dire qu'il y a une des voies qui est réservée pour les voitures qui ont deux personnes. Ça a deux impacts, sur cette voie-là ça va beaucoup plus vite et comme on retire des gens qui seraient venus avec leur voiture sur les autres voies ça va aussi beaucoup plus vite. C'est une décision qui peut être prise par la Métropole du jour au lendemain et ça a déjà été commencé puisque j'étais avant-hier à Pézenas où je suis tombé sur un parc de covoiturage qui est une idée excellente. C'est-à-dire un parc relais qui permet aux gens non pas d'aller se chercher les uns les autres pour monter dans la même voiture mais de se retrouver à un endroit qui est avant les embouteillages où l'un des deux laisse sa voiture et ils partent ensuite dans l'autre voiture. C'est quelque chose qui peut se faire du jour au lendemain et donc les impacts sur les embouteillages à Juvignac seront immédiats. C'est simple, la voie qui est la plus à gauche, vous marquez interdit aux voitures qui n'ont pas plus de 2 personnes. Entre San Diego et Sacramento, ça a permis de diminuer de 40% les embouteillages et quand vous êtes tout seul en voiture sur une voie pour covoiturage l'amende est très élevée. Nous ne sommes, nous, pas responsables des embouteillages mais directement impactés, c'est une chose que tu pourrais proposer à la Métropole.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Oui tout à fait et puis, vous avez vu qu'une entreprise de Saint Gély du Fesc a obtenu le marché des vélos parisiens qui était détenu par Decaux, la manière dont nous circulerons d'ici une dizaine d'années, en vélo électrique, en trottinette électrique, peu importe, c'est demain. L'année dernière j'étais à Amsterdam, ils sont tous en vélo et c'est une ville où il fait froid. Il n'y a pas de raison pour

qu'on n'arrive pas à sécuriser ici les parcours pour permettre à chacun de faire du vélo et de circuler autrement. C'est très latin, les espagnols aussi prennent tous leur voiture, il faut qu'on travaille ensemble.

#### **Intervention de Madame PLAYS**

Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, effectivement à Amsterdam c'est la ville des vélos mais c'est plat.

Monsieur le Maire répond que le vélo électrique fait des progrès, les batteries aujourd'hui tiennent beaucoup plus longtemps. Ca se démocratise petit à petit.

Je voudrais revenir sur l'organisation et, puisque le PLU en délégation appartient à la Métropole dans quelle mesure vous, Monsieur le Maire, vous pouvez intervenir sur les choix de la Métropole.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est tout l'intérêt d'un pacte de confiance signé par Philippe SAUREL et 30 maires qui consiste à dire que chaque maire est en responsabilité sur son territoire y compris pour le PLU intercommunal. Aujourd'hui nous travaillons avec la Métropole, Luc BRAEMER en particulier pour construire ce PLU juvignacois tel que nous le désirons pour le porter ensuite à la Métropole tel qu'ils le prendront. Cela aussi c'est un combat à mener parce qu'ils ont eux aussi des études qui sont d'envergure métropolitaine avec des enjeux métropolitains et nous, nous avons des enjeux juvignacois propres à la commune. Moi je suis élu par les juvignacois, pas par les métropolitains. Nous travaillons à ce que ce PLU intercommunal soit propre à Juvignac.

#### **Intervention de Monsieur BRAEMER**

Je rappelle à cet égard que le maire garde la signature du bail construit. Donc si la charte de confiance est en place jusqu'en 2020, ce qu'on souhaite c'est qu'elle soit prorogée de 2020 à 2026.

#### **Intervention de Madame PLAYS**

Donc la présente convention garantit quand même une possible intervention de la Mairie

#### **Intervention de Monsieur BRAEMER**

L'EPF ne travaille pas tout seul, il y aura des réunions très régulières pour savoir où on en est, ce qu'on veut faire, comment on va mener cette étude d'urbanisme parallèlement. Cela permet de savoir précisément comment on avance et comment on peut reconstruire la ville sur la ville.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est-à-dire que la Métropole est partenaire de cette convention, elle a des engagements, nous donne un appui technique et réglementaire à travers le PLH à travers le PLU intercommunal. C'est tous ces éléments qui constituent un cadre dans lequel l'EPF viendra travailler avec l'agence d'urbanisme. On n'en va pas déroger au cadre.

#### **Intervention de Madame PLAYS**

On parle quand même d'expropriations et de choses comme ça.



#### **Intervention de Monsieur BRAEMER**

C'est à partir de l'étude qu'on aura une première réflexion et on va faire un cahier des charges. Il est essentiellement question d'investir ce qui n'est pas construit pour l'instant et de créer par là-même une réserve foncière.

#### **Intervention de Monsieur BOUISSEREN**

Je voudrais répondre à Monsieur DE CHAMBRUN avec une précision. A savoir que le Conseil Général il y a 4 ans a mis en place un projet sur la RN 109. Il était question de créer une voie centrale par rapport à l'autoroute existante, c'est-à-dire qu'il fallait élargir le côté sud ce qui représentait bien sur des reprises de structures etc, pour un budget de 15 millions d'euros à l'époque. Ce projet nous l'avons regardé et refusé pour plusieurs raisons. La première pour l'entrée de Montpellier car il était question de rabattre tous les bus du côté ouest de Montpellier jusqu'à la Mosson. Cette voie ne pouvait s'ouvrir qu'en cas d'encombrements avec des feux. Il y avait un portique qui laissait passer à la fois les voitures prioritaires, les cars et les voitures avec plusieurs personnes. Ce projet a été abandonné, je l'ai évoqué à l'occasion du Contournement de L'Ouest de Montpellier, le COM n'en tient pas compte, donc je pense qu'il a été annulé. Pour vous expliquer que ce projet a existé, je le possède d'ailleurs et le tiens à votre disposition.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci s'il n'y a pas d'autres observations nous allons passer au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (Monsieur GOEPFERT)**

**Adopté à l'unanimité.**

Nous passons la parole à Eugène GRAVIER qui va nous exposer la création du parking Jean-Louis HERRAULT avec servitude de passage sous le parking actuel.

### **XIII – CREATION DU PARKING JEAN-LOUIS HERRAULT – SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

#### **Intervention de Monsieur GRAVIER**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure nous allons refaire le parking Jean-Louis HERRAULT.

L'assiette du projet reçoit un réseau d'assainissement pluvial sous dimensionné qui atteint très rapidement ses limites en cas de forts épisodes pluvieux, comme cela fut le cas en octobre 2014.

Par conséquent, la ville et la métropole se sont rapprochées afin de redimensionner le réseau collectif d'évacuation des eaux pluviales et de limiter le risque d'inondation (plan ci-joint).

La mise en place d'une convention de passage, pour la création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales sur les parcelles BM 500, 547 et 549 appartenant à la ville de Juvignac, au profit de la Métropole, est un préalable.

La convention décrit la nature des ouvrages réalisés et les modalités de la servitude.

La maîtrise d'ouvrage est métropolitaine, par conséquent, la coordination des travaux ainsi que leur financement, sont assurés par la Métropole, au titre des attributions de compensations (AC) 2016 pour un montant de 21 431.22 € TTC.

A ce stade, cette opération n'impacte donc pas les réflexions en cours, conduites par les élus, pour la construction du Programme Pluriannuel d'Investissement la Métropole de 2017, 2018, 2019.

#### **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22, Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'approuver la convention de servitude de passage, telle qu'annexée, au profit de Montpellier Méditerranée Métropole pour les travaux de redimensionnement du réseau pluvial,

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci Eugène, est-ce que tu peux en deux mots dire ce qui se passe sur ce parking.

#### **Intervention de Monsieur GRAVIER**

Le parking lui-même, la surface va être réaménagée, 45 à 50 places avec 2 places handicapées vont être aménagées avec quelques petits espaces verts au milieu avec arrosage et un éclairage public afin que ce soit un peu plus convivial.

#### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Merci, est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ?

Passons au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Et nous redonnons la parole à Luc BRAEMER pour les deux dernières affaires

### **XIV – PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR DE LA PLAINE - MODIFICATION**

---

#### **Intervention de Monsieur BRAEMER**

Nous avons voté deux périmètres d'étude au mois de juillet 2015. De part le projet sur le Triangle d'Or, on modifie légèrement les deux triangles.

En ce qui concerne les motifs :

- Créer des équipements structurants, favorisant une centralité par quartier,
- Prévoir un maillage inter quartier,
- Assurer la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers,
- Répondre aux besoins en logements sociaux et répondre aux besoins des travailleurs et aux primo accédant jeunes,
- Valoriser et développer des espaces économiques,
- Permettre le développement touristique de la commune,

- Permettre une réflexion sur la qualité des déplacements

Il est rappelé également que par décision du Conseil municipal du 09 juillet 2015 (délibération N°15.07.09.08), la Ville a instauré un périmètre d'étude sur le secteur de la Plaine. Dans ce cadre, la commune entend plus particulièrement maîtriser et valoriser le développement de ce secteur. Identifié en zone UD1 dans le PLU, ce secteur de la Plaine est soumis à une densification non maîtrisée et facilitée par l'évolution de la réglementation. Ce phénomène récent se traduit par plusieurs problématiques :

- Le maintien de la qualité paysagère et du couvert végétal des secteurs concernés,
- L'intégration architecturale dans le tissu bâti,
- le maintien d'une certaine mixité sociale et urbaine,
- La capacité des équipements publics,
- La capacité des voiries et réseaux publics,
- Le ruissellement des eaux pluviales renforcé par l'imperméabilisation des sols.

Aujourd'hui, compte tenu des projets et des priorités retenues par la Commune, il convient de modifier ce périmètre d'étude. Par conséquent, une bande de 30 mètres de profondeur environ, le long de la route de Saint-Georges, est extraite de ce périmètre, pour lui conférer une dimension économique.

Cette dernière sera rattachée à un nouveau périmètre d'études élargi "Triangle d'Or".

Dans ce contexte, la Commune doit donc pouvoir encadrer les projets immobiliers dans le tissu urbain existant et anticiper les investissements publics inhérents dans un souci d'une juste et rigoureuse gestion des deniers publics.

Elle entend définir un projet urbain, sur la base des enjeux mentionnés ci-dessus.

La Métropole a été prévenue que rien ne se ferait sur la plaine tant que l'étude hydraulique ne serait pas réalisée.

## **XV – PERIMETRE D'ETUDE « TRIANGLE D'OR » - CREATION D'UN NOUVEAU PERIMETRE**

On intègre au Triangle d'Or d'une part la partie de la route de St Georges et on a intégré le Valat de la fosse et on remonte un peu plus haut dans la rue des Pattes.

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Les deux affaires sont liées, en retirant l'étude précédemment votée de la Plaine pour rajouter sur le périmètre d'étude du Triangle d'Or, cela permet une réflexion économique à la route de St Georges.

### **Intervention de Monsieur BRAEMER**

Il faut faire voter en fonction des affaires.

On met aux voix le périmètre d'étude du secteur de la Plaine

### **Intervention de Monsieur Le Maire**

Mais avant de mettre aux voix, on va ouvrir les débats.

Sur la première affaire concernant le périmètre de la Plaine, pas de question, d'observation ?

Passons au vote de l'affaire n°14, donc :

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Passons au débat de l'affaire n°15 : Périmètre d'étude « Triangle d'or » création d'un nouveau périmètre

### **Intervention de Monsieur BOUISSEREN**

Concernant la modification du périmètre, soit une intégration comme vous l'avez dit, d'une bande de 30 mètres au secteur Triangle d'Or, je note le souci de la municipalité de prendre en compte une opération de renouvellement urbain et commercial en entrée de ville route de St Georges.

Un secteur qui s'est développé et qui rencontre un certain succès commercial mais un échec urbain lié à une absence de planification d'ensemble. Dès lors, des enjeux prioritaires s'imposent, renforcer l'attractivité en créant un parking commun, le renforcement de la qualité architecturale et paysagère dans le cadre d'une démarche durable, un accès spécifique réservé aux livraisons.

La création d'une mobilité douce, sécurisée avec un cheminement piétons et vélos depuis le centre commercial des «Portes du soleil ».

Un secteur route de St Georges voué à de nombreux embouteillages pendulaires, d'où le projet de créer un véritable boulevard urbain avec des aménagements spécifiques permettant de dissuader les automobilistes en provenance de st Georges d'Orques d'emprunter cette artère uniquement pour se rendre à Montpellier.

Concernant la circulation du secteur, j'ajouterai la réalisation de la bretelle entrée sud depuis la voie rapide RN 109 en attente d'achèvement depuis longtemps avec au niveau du raccordement sur la route de St Georges l'interdiction de tourner à gauche sachant que la sortie actuelle serait conservée avec la même obligation au niveau du raccordement sur la route de St Georges. Une réalisation, Monsieur le Maire, prévue dans le cadre de vos promesses électorales, je me permets de vous le rappeler.

L'urbanisme et le commerce, la circulation et la politique locale restent un domaine pas toujours évident à concilier. C'est une volonté politique passionnante qui consiste à construire de véritables projets de ville, répondant aux attentes de nos concitoyens. Soyons conscients que la revitalisation du cœur d'une ville n'est pas seulement une expérience économique mais aussi un besoin social.

### **Intervention de Monsieur BRAEMER**

Merci Monsieur BOUISSEREN. Pour la bretelle, cela a été mis dans les travaux du Contournement Ouest de Montpellier et financé par l'Etat. Je crois que cela fait 17 ans que c'était prévu et nous n'avons jamais compris pourquoi cela n'avait pas été réalisé mais on est bien d'accord avec vous, il ne faut pas qu'il y ait de tourne à gauche quand on sort par la première bretelle.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette affaire ?

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (Monsieur GOEPFERT)**

**Adopté à l'unanimité**

Je passe la parole à Alain GREPINET qui veut dire un mot.

**Intervention de Monsieur GREPINET**

J'en reviens à quelques chiffres. Nous avons beaucoup parlé de gestion, de budget, de taux d'imposition, etc et les dossiers que j'ai eu l'honneur de vous présenter tout à l'heure l'occasion de profiter de l'opportunité de ce Conseil Municipal pour insister publiquement sur le sérieux, la rigueur et la compétence du service des finances et de la comptabilité de la ville de Juvignac. J'en suis le témoin tous les jours et je suis donc très heureux de vous le rappeler, merci Monsieur le Maire.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Je voudrais féliciter tous les directeurs et qui supportent nos débats depuis le début.

Bonne soirée à chacun. A bientôt.

*Monsieur le Maire lève la séance à 21h30*

**Le secrétaire de séance**



**Emmanuelle VIGNERON**



**Le Maire**



**Jean-Luc SAVY**